



**BUREAU SYNDICAL**  
**Note de synthèse explicative**

**Vendredi 3 juin 2022 – 9h30**  
**Espace Marcel RESTOUT – SDEC ÉNERGIE**

*Convocation envoyée et affichée le 20 mai 2022*

**ORDRE DU JOUR**

<b>I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE .....</b>	<b>3</b>
1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2022 .....	3
2. Compte-rendu des décisions de la Présidente.....	3
3. Compte-rendu des délégations.....	3
4. Marchés Publics .....	3
5. Transferts de compétences.....	7
6. Actualités .....	8
<b>II. TRAVAUX DES COMMISSIONS.....</b>	<b>15</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES .....</b>	<b>15</b>
7. Audit organisationnel du SDEC ÉNERGIE .....	15
8. Elections professionnelles : composition du CST, répartition femmes/hommes .....	15
9. Mise à jour du tableau des effectifs - Ouvertures et fermeture de postes .....	16
10. Contrat d'apprentissage.....	17
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....</b>	<b>17</b>
11. Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux .....	17
12. Aides aux extensions pour sites privés .....	18
<b>RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE.....</b>	<b>18</b>
13. Soutiens financiers à la rénovation énergétique .....	18
14. Aides aux familles pour impayés de gaz propane .....	19
<b>TRANSITION ENERGETIQUE .....</b>	<b>20</b>
15. Appel à projet : Financement de travaux de rénovation énergétique.....	20
16. Convention - financement du projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à Oully le Tesson ..	20
<b>MOBILITES BAS CARBONE .....</b>	<b>22</b>
17. Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques dans le Calvados .....	22
18. Programme de travaux - bornes de recharge pour véhicules électriques - 3ème tranche 2022.....	22
<b>TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITE.....</b>	<b>23</b>
19. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5 <sup>ème</sup> tranche 2022 .....	23
20. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 2 <sup>ème</sup> tranche 2022 .....	24
21. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage .....	24
22. Groupements de commandes.....	25
23. Programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux - Lisieux.....	26
<b>ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE .....</b>	<b>27</b>
24. Eclairage public et Signalisation Lumineuse –Tranches de travaux 2022 .....	27
25. Convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations EP - Houlgate.....	28

**QUESTIONS DIVERSES**

Les membres du Bureau Syndical souhaitant évoquer un point particulier devant le Bureau Syndical en aviseront la Présidente 48 heures au moins avant la séance.



Annexe 1 :	<i>Procès-verbal de la séance du 29 avril 2022</i>	p 29
Annexe 2 :	<i>Compte rendu des délégations de dépenses</i>	p 53
Annexe 3 :	<i>Réponse de Joël GIRAUD, ministre, aux sollicitations du SDEC ÉNERGIE</i>	p 60
Annexe 4 :	<i>Tableau des effectifs au 8 juin 2022</i>	p 63
Annexe 5 :	<i>Liste des aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux</i>	p 64
Annexe 6 :	<i>Liste des aides aux extensions pour sites privés</i>	p 65
Annexe 7 :	<i>Conventions pour impayés de gaz – CCAS de Noues de Sienne et d'Orbec</i>	p 66
Annexe 8 :	<i>Convention projet de réseau technique de distribution de chaleur bois à Oully le Tesson</i>	p 70
Annexe 9 :	<i>Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 5ème tranche 2022</i>	p 77
Annexe 10 :	<i>Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2022</i>	p 79
Annexe 11 :	<i>Groupement de commandes 2022 avec le SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés</i>	p 81
Annexe 12 :	<i>Convention avec Lisieux - Programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens</i>	p 85
Annexe 13 :	<i>Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 3ème Tranche de travaux 2022 &lt; 40 K€</i>	p 90
Annexe 14 :	<i>Avenant n°1 à la convention - efficacité énergétique et qualité des installations EP - Houlgate</i>	p 92

## I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2022

→ *annexe 1 p 29.*

### 2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

La Présidente rendra compte des décisions prises, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, depuis le Bureau Syndical du 29 avril 2022 :

OBJET		
<b>Ressources Humaines</b>	Marché public d'accompagnement - Diagnostic organisationnel et des ressources humaines	
<b>Transition Energétique</b>	Compétence Contribution à la Transition Energétique	
	Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Bavent	
	Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Noues de Sienne	
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1
	Niveau 2	Adhésion des communes de Beuvron en Auge, Brémoy, Campigny, Hottot les Bagues, Quetteville, Valdallière, Campagnolles et Bonnesosq

### 3. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

La Présidente rendra compte de la délégation qu'elle a reçue et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 29 avril 2022.

→ *annexe 2 p 53.*

### 4. MARCHES PUBLICS

#### ○ Consultation en cours

Objet	Type de procédure
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection sur les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin-d'Arquenay, Condé-sur-Iffs et Bellengreville, Evrecy et Douvres la Délivrande	Appel d'offres ouvert
Etude, fourniture, pose de luminaires LED, y compris câblage, dans les enceintes sportives couvertes 2022	Procédure adaptée
Traitement des poteaux béton déposés	
Elaboration d'un référentiel technique territorialisé « trame noire » pour la prise en compte de la biodiversité dans les investissements et l'exploitation de l'éclairage public du Calvados	
Maintenance corrective et évolutive, prestations et fournitures complémentaires pour la solution logicielle MAPEO de la société 1SPATIAL	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable

○ **Résultats de consultations, nécessitant délibération**

Objet	Type de procédure	Attributaire
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Mailloc	Procédure adaptée > 40 000 €	PHOTOVOLT

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- de décider d'attribuer le marché à l'entreprise PHOTOVOLT pour un montant de 41 811 € HT ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

○ **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération (< à 25 000 € ou appel d'offres)**

Objet	Type de procédure	Lot		Attributaire
Marché subséquent n° 5 Fourniture de postes de transformation (8 lots)	Marché subséquent faisant suite à un appel d'offres ouvert	1	Poste de transformation de type PSSA et PSSB équipé d'un transformateur TPC de puissance 100 à 250 kVA	CAO du 31 mai 2022
		2	Transformateur HTA/BT - TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 100, 160 et 250 kVA	
		3	Transformateur HTA/BT - non TPC - de type « intérieur » H59 pour cabine préfabriquée de puissance de 160, 250, 400, 630 et 1000 kVA	
		4	Transformateurs TPC haut de poteau de type H61 de puissance 100 à 160 kVA	
		5	Poste de transformation de type PRCS de puissance 100 à 160 kVA	
		6	Armoires de coupure HTA	
		7	Poste de transformation de type PUC non équipé du transformateur	
		8	Poste de transformation de type PAC non équipé du transformateur	

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux aériens et souterrains 2022, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 11 A	Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	TOPO ETUDES	Réalisation d'études, de fonds de plans et de relevés topographiques	10 000 €
			EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	Réfections en enrobé, émulsions et autres	50 000 €
Lot 15	Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie et Pays d'Honfleur-Beuzeville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	TOFFOLUTTI	Réfection de tranchées sur voirie	35 806.60 €

○ **Avenants – Appel d'offres ouvert – CAO du 31 mai 2022 (article L1414-4 du CGCT) :**

➤ **Marchés de travaux réseaux 2022 :**

Objet	Secteur géographiques	Attributaire	Avenants
Lot 1A : Travaux aériens Calvados	Tout le département du Calvados	SPIE CITYNETWORKS	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 11A : Travaux souterrains CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM	avenant n° 2 retenue de garantie avenant n° 3 dérive prix
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM	avenant n° 2 retenue de garantie avenant n° 3 dérive prix
Lot 5 : Travaux souterrains CC Seullles Terre et Mer	CC Seullles Terre et Mer	STEPELEC	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix

Lot 9 : Travaux souterrains CC Terre d'Auge	CC Terre d'Auge	TRP NORMANDIE	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 10 : Travaux souterrains CA Lisieux Normandie	CA Lisieux Normandie	STEPELEC	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 13 : Travaux souterrains CC Cingal Suisse Normande	CC Cingal Suisse Normande	STEPELEC	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM	avenant n° 2 retenue de garantie avenant n° 3 dérive prix
Lot 16 : Travaux souterrains CC Pré-Bocage Intercom	CC Pré-Bocage Intercom	STEPELEC	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix

➤ Pour les marchés de travaux raccordement 2022.

Objet	Secteur géographiques	Attributaire	Avenants
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seullès Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Coeur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS	avenant n° 1 retenue de garantie avenant n° 2 dérive prix

**Délibération :** selon les avis émis par la Commission d'Appel d'Offres du 31 mai 2022, il appartiendra au Bureau Syndical :

- de statuer sur les projets d'avenants proposés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## 5. TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il sera proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 29 avril 2022 :

### ➤ Transfert de la compétence « Gaz »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Ouilly-le-Vicomte	4 avril 2022	Contrat historique GRDF
Tracy-Bocage	6 avril 2022	Non desservie
Lisieux	17 mai 2022	Contrat historique GRDF

### ➤ Compétence « IRVE »

Collectivité	Date de la délibération
Saint-Laurent-de-Condé	3 mai 2022
Le Bû sur Rouvres	6 mai 2022
Saint-Denis-de-Mailloc	6 mai 2022
Baron-sur-Odon	10 mai 2022
Maizières	12 mai 2022

**Délibération :** il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Ouilly-le-Vicomte, de Tracy-Bocage et de Lisieux ;
- d'accepter le transfert de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques, hybrides, à hydrogène rechargeables - IRVE » visée à l'article 3.6 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes de Saint-Laurent-de-Condé, du Bû sur Rouvres, de Saint-Denis-de-Mailloc, de Baron sur Odon et de Maizières ;
- décider de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

## 6. ACTUALITES

### ➤ Adhésions au SDEC ÉNERGIE

#### ▪ Communauté de Communes Bayeux Intercom

Pour rappel, le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après notification adressée à chacun des membres du syndicat, ces derniers disposent de la faculté de s'exprimer sur cette demande jusqu'au 30 juin 2022.

La majorité qualifiée est atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale. Le syndicat comptant 524 membres, représentant 709 064 habitants, la majorité qualifiée est atteinte si 349 membres, représentant 354 532 habitants ou 262 membres, représentant 472 709 habitants délibèrent favorablement.

A noter que dans le cadre d'une adhésion, toute absence de délibération vaut avis favorable.

Un point sur les derniers retours des collectivités sera proposé en séance.

#### ▪ Commune de Colombelles

La Commune de Colombelles effectue les démarches nécessaires afin d'adhérer au SDEC ÉNERGIE.

A ce titre, elle soumettra à son Conseil Municipal du 30 mai prochain une délibération d'adhésion au Syndicat en vue du transfert de sa compétence éclairage public.

Cette demande d'adhésion sera soumise à l'approbation du Comité Syndical du 15 juin prochain. Les collectivités membres du SDEC ÉNERGIE devront ensuite se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de la réception de la délibération du Syndicat.

Le Préfet pourra, une fois la majorité qualifiée requise obtenue (2/3 des membres représentant 1/2 de la population totale ou 1/2 des membres représentant 2/3 de la population), publier un arrêté actant définitivement cette adhésion et ce transfert de compétence.

Pour rappel, dans le cas d'une adhésion, l'absence de délibération d'une collectivité vaut avis favorable.

*Le Bureau Syndical devra se prononcer sur cette demande d'adhésion et de transfert de compétence, avant qu'elle soit soumise à l'approbation du Comité Syndical, le 15 juin prochain.*

### ➤ Groupement d'achat d'Énergie Electrique et/ou Gaz

#### ▪ Impact de la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités

##### ➤ Réponse ministérielle à nos sollicitations et à celles de la FNCCR

Pour rappel, et comme évoqué lors des précédents Bureau et Comité syndicaux, nous avons engagé un certain nombre d'actions pour répondre à la dérive des prix du gaz et de l'électricité que nos collectivités subissent, malgré la mise en œuvre du groupement de commandes.

Parmi ces actions, nous avons adressé le 24 février dernier un courrier d'alerte à nos parlementaires et à l'UAMC relayant ainsi localement les démarches identiques engagées par notre fédération, la FNCCR, auprès du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le ministre concerné, Monsieur Joël GIRAUD, a répondu début mai au Président de notre fédération, Monsieur Xavier PINTAT – courrier joint **en annexe 3 p 60**.

Je vous propose que nous échangions en séance sur le sujet.

➤ Réactions des membres du groupement de commande concernés par des augmentations très fortes de leurs factures énergétiques

Dans le cadre du groupement de commande d'achat d'électricité et de gaz que nous coordonnons pour plus des 500 membres, comme évoqué lors de précédents Bureaux et Comités syndicaux, nous avons été contraint fin 2021, en urgence, de mettre en place, pour couvrir les besoins énergétiques 2022 :

- Un marché subséquent n°3, couvrant des besoins de flexibilité supplémentaires de certains membres du lot 1 - "Points de livraison raccordés en BT avec une puissance  $\leq$  36 kVA - hors éclairage public et signalisation lumineuse" ;
- Un marché spécifique permettant d'alimenter en électricité les différents points de membres identifiés dans l'accord cadre, mais non reconnus par EDF, titulaire du lot 1 et du lot « gaz » ;
- Un avenant au marché subséquent n°1 pour couvrir des points de livraison supplémentaires du lot 4 (contrats raccordés en HTA à courbe de charge mesurée) du fait, notamment de l'évolution par la CRE des catégories de contrat au regard de leur puissance nominale.

Ces trois marchés ont été passés dans une période particulièrement défavorable – décembre 2021 – le niveau des prix de l'électricité avoisinant un niveau, jusqu'à lors jamais constaté de 600 €/MWh (pm : nos achats en août 2021 d'électricité étaient aux alentours de 80 €/MWh).

Il en résulte, pour les membres concernés, une augmentation de leur facture d'énergie 2022, en moyenne 5 fois supérieure à celui de 2021.

Depuis le début de l'année et malgré nos différentes actions d'information auprès des membres du groupement de commande, nous sommes très fortement sollicités par les collectivités qui reçoivent leurs premières factures d'énergie pour l'année 2022.

Nous reviendrons en séance sur cette situation exceptionnelle qui engendre de la part des collectivités des demandes d'explication détaillées, un accompagnement fort du syndicat, des sollicitations auprès des fournisseurs pour mettre en place des mesures d'étalement...et pour les services du SDEC ENERGIE une surcharge d'activités importante.

▪ Différends avec EDF

La société EDF, titulaire des lots 1 et 4 du marché subséquent n°2, portant sur l'achat d'électricité pour la période 2022 et 2023, nous a adressé le 21 avril dernier, deux mémoires en réclamation (1 pour chaque lot), en réponse à nos deux courriers du 22 février 2022 (un pour chaque lot).

Ces courriers contestaient la décision unilatérale d'EDF de mettre en œuvre la clause du marché, dite clause « MinArenh » (SWAP), ayant pour effet de majorer substantiellement les différents prix définitifs du BPU applicable pour 2022 et 2023. Globalement, les prix unitaires sont multipliés par deux.

Cette position de la société EDF s'ajoute à son refus, fin 2021, de prendre en compte tous les membres du groupement ou tous les points de livraison, comme évoqué ci-avant.



La remise de ces deux mémoires en réclamation ouvre un délai réglementaire de deux mois, permettant aux parties de convenir d'un protocole d'accord, éteignant une éventuelle saisine des tribunaux compétents.

Pour rappel, la Présidente est autorisée par délibération du Comité Syndical du 13 octobre 2020 à intenter au nom du Syndicat, toute action en justice comme demandeur ou défendeur et à signer les actes nécessaires.

Avant cette éventualité, EDF et le SDEC ÉNERGIE, coordonnateur du groupement de commande pour l'achat d'énergie, ont convenu d'engager un processus de négociation pour essayer de rapprocher des points de vue différents.

Le vendredi 13 mai 2022, EDF a proposé de nouvelles bases de tarifications pour la période 2022 et 2023, intégrant pour l'année 2023, les membres et les points de livraison, qu'il avait précédemment refusé fin 2021 mais sans proposer de revoir l'application de leur clause « MinArenh » qui dégrade fortement les prix unitaires pour l'ensemble des contrats..

La proposition a été jugée insuffisante par le syndicat qui a demandé à EDF d'améliorer sa proposition. Une nouvelle proposition devrait nous être transmise avant le 3 juin.

Un point détaillé d'avancement de ce dossier sera proposé en séance, qui, s'il débouche sur un accord, devra être soumis à délibération du Comité Syndical.

#### ▪ Lancement d'un nouvel accord cadre 2024/2027

Depuis maintenant près de 10 ans, le syndicat a développé une expertise au service de ses adhérents pour leur permettre de profiter de tarifs compétitifs et attractifs.

L'accord cadre pour la fourniture d'énergie, qui couvre la période 2020 à 2023 nous a permis de répondre aux besoins de plus de 500 membres et d'obtenir des résultats malgré tout satisfaisants sur la plupart des lots, dans un contexte de tension extrême des prix de l'énergie électrique et du gaz naturel sans précédent.

Dans ce contexte, le SDEC ÉNERGIE va donc prochainement engager le lancement d'une nouvelle procédure d'accord cadre pour acheter de l'électricité et du gaz auprès des fournisseurs et ce, pour une nouvelle période de 4 ans allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027 (l'accord cadre actuel couvre la période 2019-2023).

Pour être opérationnelle, la procédure doit être engagée dès le mois de septembre 2022 pour nous permettre, de disposer du temps nécessaire à la consultation, à la sélection des futurs fournisseurs et à la constitution des nouveaux tarifs qui seront applicables au 1er janvier 2024.

Nous reviendrons en séance sur le lancement de ce nouvel accord cadre et notamment sur son périmètre qui s'établit sur la base des membres de ce groupement de commande.

#### ➤ Ordre du jour du Comité Syndical du 16 juin 2022

Le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 16 juin 2022 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

Son ordre du jour est le suivant :

<b>Actualités du syndicat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du PV du Comité Syndical du 24 mars 2022,</li><li>- Compte-rendu des décisions de la Présidente,</li><li>- Etat des adhésions et des transferts de compétences,</li><li>- Commissions Locales d'Énergie,</li><li>- Contrôle Chambre Régional des Comptes,</li><li>- Elections intermédiaires représentants du Comité et membres du Bureau,</li><li>- 38 congrès de la FNCCR à Rennes</li><li>- Territoire Énergie Normandie - TEN</li><li>- Agenda du Comité Syndical.</li></ul>
-------------------------------	--

Intérêt commun	<b>Finances</b>	- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
	<b>Eclairage Public</b>	- Demande d'adhésion de Colombelles au SDEC ÉNERGIE pour transfert de sa compétence Eclairage Public
	<b>Transition Energétique</b>	- Appel à projet : Efficacité énergétique des bâtiments publics des collectivités - Groupements d'achat d'énergie - EDF : divergence sur les contrats d'énergie 2022/2023 – lot 1 et 4 - Commission Consultative pour la Transition Energétique
Intérêt spécifique	<b>Mobilité bas carbone</b>	- Point d'avancement du Schéma Directeur des IRVE - 6 <sup>ème</sup> édition du Normandie Energies Tour

### ➤ Congrès de la FNCCR

Comme exposé lors des réunions du Bureau Syndical des 21 janvier et 29 avril, la FNCCR organise son 38<sup>ème</sup> congrès du 27 au 29 septembre 2022, au Couvent des Jacobins, dans le centre-ville de Rennes.

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Afin de préparer au mieux la participation du syndicat au congrès, et notamment la réservation hôtelière dès que possible, les membres du Bureau Syndical ont été invités à communiquer leurs intentions d'inscription le 2 mai dernier, via un formulaire en ligne.

Un nouveau point d'étape sur l'organisation prévisionnelle de la représentation du SDEC ÉNERGIE sera présenté en séance.

### ➤ Commission Consultative pour la Transition Energétique

La Commission Consultative pour la Transition Energétique se réunira le 31 mai prochain à 14h dans la salle des fêtes d'Evrecy.

L'ordre du jour de cette réunion qui réunit à part égale un collège d'élus des EPCI et un collège d'élus du syndicat portera sur :

- Quelques sujets actualités (modification de la commission, renouvellement de Soleil 14, concertation sur le Schéma directeur des Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques ...)
- La feuille de route de la commission : avancement des groupes de travail pour la mise en œuvre des 6 actions prioritaires
- La mobilité bas-carbone : retour d'expérience de la Communauté de Communes du Pays de Falaise sur :
  - o La mise en place d'un Plan de Déplacement des Agents et des Élus (dont covoiturage et formation à l'éco-conduite),
  - o La mise en œuvre de services de mobilité pour la population : service de véhicules électriques en autopartage et location de vélos à assistance électrique.

Un retour sur cette plénière sera présenté en séance.

➤ **Normandie Energies Tour**

Le SDEC ÉNERGIE organisera la 6ème édition du Normandie Energies Tour le samedi 17 septembre prochain.

Après le Rallye des Conquérants en 2016, puis le Rallye des Gourmands en 2017, le Rallye des Marins d'eau douce en 2018, le Rallye des Libérateurs en 2019 et le Rallye Pommes et Crevettes en 2021, cette nouvelle édition s'intitulera le Rallye des Bocains.

A l'appui d'un roadbook, il conduira les équipages sur les routes du bocage virois et des gorges de la Vire au rythme de quizz et de challenges comptant dans le classement.

Il sera proposé de maintenir les tarifs d'inscription au Normandie Energies Tour au niveau de ceux appliqués en 2019 et 2021, à savoir :

- Tarif unique pour tous (particuliers, collectivités, services publics, entreprises, associations, ...) de 60 €, comprenant l'engagement d'un véhicule et d'un équipage de 2 personnes, les pauses café, le déjeuner buffet, le cocktail apéritif et les visites.
- Tarif passager supplémentaire de 30 € par personne – Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.
- de fixer trois tarifs d'offres de partenariats différents, suivant le niveau de participation à l'évènement, à savoir :

		Partenaire	Partenaire OFFICIEL	Partenaire PREMIUM
Communication	Droit d'utilisation de la mention « Partenaire du Normandie Energies Tour 2022 »	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mise à disposition des goodies de votre structure dans le « paquetage » des concurrents	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Logo sur tous les supports de communication : roadbook, arche, adhésifs des voitures engagées	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Internet et réseaux sociaux	Sur normandie-energies-tour.fr: présence du logo et lien vers votre site internet sur la page part	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Sur normandie-energies-tour.fr : texte de présentation de votre structure	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Annonce du partenariat sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) du NET	-	-	<input checked="" type="checkbox"/>
Événementiel	Invitations à la remise des prix et au cocktail du samedi soir	2	5	10
	Participation au Rallye des Bocains comprenant l'engagement d'un équipage de 2 personnes et d'un véhicule bas carbone, pause-café, déjeuners, animations, remise des prix, cocktail	-	1	2
	Remise d'un prix aux vainqueurs au nom de la structure partenaire le samedi soir			<input checked="" type="checkbox"/>
		500 € HT	1 000 € HT	1 500 € HT

Un état d'avancement de la préparation du NET ainsi que le visuel de l'évènement seront présentés aux élus du Bureau Syndical qui devront se prononcer sur la reconduction des tarifs d'inscription et des offres partenariales.

**Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :**

- d'approuver l'organisation du 6ème Normandie Energies Tour en 2022 dans les conditions exposées ci-avant et si les conditions sanitaires le permettent ;
- d'approuver les tarifs d'inscriptions au Normandie Energies Tour « Le Rallye des Bocains » ;
- d'approuver les trois types de tarifs « partenaires » pour cette 6ème édition ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

### ➤ Journée du Personnel

Comme annoncé à l'occasion du dernier Bureau Syndical, la journée du personnel, annulée depuis 2 ans en raison de la pandémie de COVID 19, sera proposée à l'ensemble du personnel et des élus du Bureau Syndical le vendredi 10 juin 2022 à l'Abbaye d'Ardenne à St Germain la Blanche Herbe.

Pour rappel, cette journée se déroulera de la manière suivante :

- 8h30 - 9h00 : accueil café
- 9h00 – 11h15 : Réunion d'échanges
  - o Présentation de l'IMEC
  - o Mot d'introduction de la Présidente et du Directeur
  - o La démarche ISO 50 001
  - o L'audit organisationnel
  - o La nouvelle exposition de la Maison de l'Energie
  - o Conclusion de la Présidente
- 11h15 : Remise des médailles aux agents
- 11h45 : Départ de Wilfried Kopeck
- 12h15 : Photo de groupe
- 12h30 : Apéritif et déjeuner
- 14h00 : Visite historique de l'Abbaye d'Ardenne
- 15h - 17h : Murder party

Un dernier point d'étape de l'organisation de cette journée sera proposé en séance.

### ➤ Commissions Locales d'Energie - CLE

Pour faire suite aux échanges en Bureau Syndical du 21 janvier dernier, il avait été acté le toilettage du format traditionnel des CLE pour en améliorer l'attractivité, mais aussi le report des CLE du printemps à l'automne 2022, en raison notamment de la concomitance avec les élections législatives.

Ces prochaines rencontres locales auront ainsi lieu la 1ère quinzaine d'octobre.

Il est prévu 6 à 7 réunions réunissant chacune une ou plusieurs CLE, qui se tiendront en matinée ou après-midi selon les nécessités.

Quel que soit les CLE, une thématique générale sera dupliquer localement, sous forme de visites sur sites, permettant des partages d'expérience et de susciter l'envie de monter de nouveaux projets ; Cette année, la thématique fédératrice est la production de chaleur bois.

Chaque visite sera prolongée d'une réunion de courte durée, qui permettra de revenir rapidement sur la visite et d'évoquer un ou deux sujets d'actualités comme par exemple la mobilité – SDIRVE et l'appel à projet pour l'efficacité énergétique des écoles ; Le point « travaux et services » sera renforcé tant dans sa durée que dans son contenu.

Pour rappel, elles permettront également l'organisation d'élections intermédiaires suite à démissions de représentants au Comité Syndical, entraînant la vacance de postes.

Sont concernés, à ce jour, les 5 secteurs suivants :

CLE	Elu à remplacer	Commune
BAYEUX INTERCOM	Jean-Marie GANCEL	ESQUAY-SUR-SEULLES
LISIEUX-NORMANDIE	Charles-Henry LEBRUN	COQUAINVILLIERS
NORMANDIE-CABOURG-PAYS D'AUGE	Bertil SMORGRAV	BRUCOURT
CŒUR DE NACRE	Christian PAU	COURSEULLES-SUR-MER
TERRE D'AUGE	Didier ALPHONSE	REUX

Une présentation, des sites et visites envisagés et de l'ordre du jour prévisionnel des réunions sera faite en séance.

### ➤ Echéances 2022

Nouveautés et changements à prendre en compte pour les prochaines échéances, à savoir :

- **Le comité stratégique de Mapéo Calvados (COSTRA)**, dont Messieurs Philippe LAGALLE et Hervé GUIMBRETIERE sont membres pour représenter le SDEC ÉNERGIE, qui devait se réunir le 7 juin à 14h dans les locaux de l'Hôtel du Département à Caen est reporté le 15 septembre de 14h00 à 16h00 à l'Hôtel du Département,
- **La commission « Développement économique »** du mardi 14 juin (9h30) se réunira dans les locaux de la mairie de Merville-Franceville,
- **La Commission « Administration générale, finance, cartographie et usages numériques »** du 21 juin est annulée,
- **La Commission d'Appel d'Offres** du 5 juillet 2022, initialement programmée de 9h30 à 11h30 est avancée de 9h00 à 10h30,
- **La réunion de partage du Schéma Directeur des IRVE (SDIRVE)** aura lieu le mardi 20 septembre à 14h00 dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest,
- **La journée régionale d'échanges sur la trame noire** organisée par l'ANBDD le 22 septembre dans les locaux du Crédit agricole Normandie,
- **Une nouvelle réunion de la Commission Consultative pour la Transition Énergétique** aura lieu le 29 novembre 2022, à 14h (lieu à confirmer),
- **La prochaine Assemblée Générale de l'UAMC** sera organisée le 3 avril 2023 (Centre de congrès de Caen).

Le planning des échéances 2022 – second semestre, mis à jour, sera remis en séance.

## II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présentera les travaux de la commission, réunie le 16 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### 7. AUDIT ORGANISATIONNEL DU SDEC ÉNERGIE

Dans un contexte de mise en œuvre du projet stratégique 2022-2026 et de l'évolution des métiers et savoir-faire du syndicat, d'une pyramide des âges de nos ressources humaines notamment avec le départ à court terme du Directeur Général et à moyen terme de plusieurs agents du syndicat, et enfin d'un climat social impacté par la pandémie du COVID 19, la Présidente du syndicat a souhaité la réalisation d'un audit organisationnel de notre structure pour établir une prospective d'évolution de l'organisation actuelle et des conditions de réussite pour répondre aux enjeux du syndicat.

La société SPQR retenue à l'issue de la consultation, propose la réalisation de la mission sur les mois à venir, avec une méthodologie reposant sur les trois phases suivantes :

- Une première phase de lancement pour le cadrage de la mission, une réunion d'information aux agents et une collecte documentaire ;
- Une seconde phase d'analyse sur site et sur les pièces des données et des informations recueillies et d'un ensemble d'entretiens (individuels avec des élus, les membres de la Direction Générale, les Directeurs de Départements et les chefs de service) et de groupes de travail avec un panel d'agents. Dans cette phase, le candidat propose une enquête anonyme de qualité de vie au travail, avant les entretiens individuels ;
- Une troisième phase de recommandations et plans d'actions sur la base de séances de travail et d'un COPIL pour entériner certaines préconisations et leurs contraintes éventuelles de mise en œuvre aussi bien techniques, financières, organisationnelles et sociales. Une restitution finale aux membres du Bureau Syndical et aux agents est prévue autour des préconisations validées par le COPIL.

Cette mission devrait commencer au mois de juin pour se terminer en septembre / octobre.

#### 8. ELECTIONS PROFESSIONNELLES : COMPOSITION DU CST, REPARTITION FEMMES/HOMMES

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 institue le Comité Social Territorial (CST), nouvelle instance unique issue de la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Cette instance sera mise en place à l'issue du prochain renouvellement général des instances dans la fonction publique, qui aura lieu en fin d'année 2022.

Les dispositions relatives aux compétences et au fonctionnement de cette instance entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Selon la réglementation en vigueur encadrant l'organisation des élections professionnelles du 8 décembre 2022, permettant la mise en place du Comité Social Territorial, le SDEC ÉNERGIE doit définir les modalités pratiques de cette instance notamment et la commission propose :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du CST local ;

- de respecter le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local égal à celui des représentants titulaires du personnel ;
- le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

**Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :**

- de décider de la création d'un Comité Social Territorial (CST) ;
- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à trois (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) au sein du CST local ;
- de décider du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants titulaires de la collectivité au sein du CST local égal à celui des représentants titulaires du personnel ;
- d'autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 9. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - OUVERTURES ET FERMETURE DE POSTES

Le service Eclairage Public / Signalisation lumineuse (EP/SL) enregistre les mouvements de trois agents, dont deux départs et une nomination en interne afin de prendre en charge le volume d'activité du service et de répondre aux attentes des communes en matière de compétences transférées.

Il convient donc de procéder au recrutement d'agents pour assurer le remplacement des deux départs et pour renforcer le service afin de faire face à l'augmentation récurrente de l'activité.

La commission proposera aux membres du Bureau Syndical l'ouverture d'un emploi de technicien rattaché au service EP/SL au grade de technicien en remplacement du grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe (une ouverture et une fermeture concomitantes), ainsi que l'ouverture d'un emploi d'assistant technique (ouverture seule) au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions de ces deux emplois peuvent être exercées par des agents contractuels relevant respectivement des catégories B et C, dans les conditions fixées par le code général de la fonction publique (articles L313-1 et L332-8, 2°).

Les traitements seront calculés par références respectives, et au maximum, à l'indice terminal de la grille indiciaire du grade de technicien d'une part, et du grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe (selon le profil du candidat retenu) d'autre part.

Le tableau des effectifs actualisé au 8 juin 2022 est joint en **annexe 4 p 63**.

**Délibération : il appartiendra au Bureau Syndical :**

- d'adopter la proposition de la Présidente ;
- de décider l'ouverture, à compter du 8 juin 2022, d'un poste de technicien au service Eclairage public / Signalisation lumineuse de catégorie B à temps complet ouvert au grade de technicien de la filière technique ;
- de décider l'ouverture, à compter du 8 juin 2022, d'un poste d'assistant technique au service Eclairage public / Signalisation lumineuse de catégorie C à temps complet ouvert au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe de la filière administrative ;
- de décider la fermeture, à compter du 8 juin 2022, du poste d'un poste de technicien au service Eclairage public / Signalisation lumineuse au grade de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe ;

- de décider d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal,
- d'adapter en conséquence le tableau des effectifs ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 10. CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le service Energie doit prendre en compte la mobilité d'agents avec, notamment, le départ d'un technicien au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, afin d'assurer la continuité de service et la prise en charge de l'activité du service mais aussi de répondre aux attentes des communes en matière de compétences transférées.

Théry LE BOULANGER a présenté sa candidature pour poursuivre son apprentissage en vue d'obtenir son diplôme d'ingénieur en génie des systèmes industriels jusqu'à la fin de son cursus en juillet 2023.

La commission proposera aux membres du Bureau Syndical d'accueillir un agent en contrat d'apprentissage, dans le cadre d'une formation d'ingénieur en Génie des Systèmes Industriels, en partenariat avec l'université de Caen, pour une durée de deux ans correspondant aux années scolaires 2021/2022 et 2022/2023.

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation (restant à courir)
Efficacité énergétique et production ENR	1	Génie des systèmes industriels	28/03/2022 au 09/07/2023

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la proposition de la Présidente ;
- de décider de conclure un contrat d'apprentissage conformément au tableau ci-dessus ;
- d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. Jean-Yves HEURTIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge du développement économique, présentera les travaux de la commission, réunie le 19 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

## 11. AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, est jointe en **annexe 5 p 64**.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 7 projets proposés pour un montant de 66 701,04 € HT pour les extensions du réseau et de 67 664,23 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- de dire que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 12. AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, est jointe en **annexe 6 p 65**.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'autoriser la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 8 projets proposés pour un montant respectivement de 33 435,44 € pour les extensions du réseau et de 37 448,43 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1<sup>er</sup> avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- de dire que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

M. Cédric POISSON, 4<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 19 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

## 13. SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il sera proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur la demande d'aide reçue de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution de l'aide sollicitée :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Tvx	Après Tvx	
Reviers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation extérieure des parois</li> <li>- Isolation des combles</li> <li>- Remplacement des menuiseries extérieures</li> <li>- Remplacement de l'insert par un poêle bûches</li> <li>- Pose d'une VMC auto-réglable</li> </ul>	30 880 €	56 %	F	D	2 350 €

\* Frais de gestion de l'opérateur SOLIHA inclus.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver l'attribution d'une aide de 2 350 € pour le dossier situé sur la commune de Reviers ;
- de dire que la dépense sera imputée à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre de la convention de partenariat en date du 8 février 2022 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA ;
- d'autoriser Mme la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### 14. AIDES AUX FAMILLES POUR IMPAYES DE GAZ PROPANE

Dans le cadre de la délibération du Bureau Syndical du 17 octobre 2014, fixant les modalités d'attribution d'une aide pour impayé de gaz propane, la commission proposera au Bureau Syndical, de contribuer au règlement de nouvelles factures de gaz propane, à savoir :

CCAS	Dette de la famille	Aide du CCAS	Aide du SDEC ÉNERGIE	Total	Reste à charge de l'utilisateur	Conventions en annexe
Noues de Sienne (Saint-Sever-Calvados)	194,79 €	100 €	94,79 €	194,79 €	néant	n° 7 p 66
Orbec	2 207,04 €	300 €	300 €	600 €	1 607,04 €	

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'approuver l'ensemble des aides proposées ;
- de dire que les dépenses de fonctionnement seront imputées à l'article 65738 - Subventions aux associations et personnes de droit public du Budget Principal ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre ces décisions et à signer tous les actes s'y rapportant.

## TRANSITION ENERGETIQUE

M. Marc LECERF, 5<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 18 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### 15. APPEL A PROJET : FINANCEMENT DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Dans un contexte de renforcement de l'accompagnement du SDEC ÉNERGIE sur la question de la rénovation des bâtiments publics (nouveau CEP, programme ACTEE), et d'impératifs réglementaires (décret tertiaire) et budgétaires (forte inflation du prix de l'énergie), le syndicat souhaite mettre en place un accompagnement financier pour inciter à la réalisation de travaux de rénovation.

Le dispositif proposé vient en complément des dispositifs d'aides existants (DETR, DSIL, APCR, etc.) pour faciliter le passage à l'acte et la concrétisation de travaux.

Intitulé « PROGRES » (PROGramme de Rénovation des Etablissements Scolaires), cet appel à projet serait ouvert, pour cette première édition, à toutes les collectivités du département sous réserve de :

- Leur adhésion soit au service de conseil en énergie partagé du SDEC ÉNERGIE soit au service commun « d'efficacité énergétique » de la communauté urbaine de Caen la mer ?
- et
- La réalisation d'un audit énergétique.

L'une et/ou l'autre de ces conditions devra être remplie(s) le jour du lancement de l'appel à projet.

Le règlement de l'appel à projet, notamment les critères d'éligibilité et de sélection des projets et les montants d'aide seront soumis à délibération du Bureau Syndical en juillet.

L'appel à projet sera lancé dans la foulée, en vue d'une remise des candidatures pour le mois d'octobre et une la sélection des lauréats fin novembre 2022.

### 16. CONVENTION - FINANCEMENT DU PROJET DE RESEAU TECHNIQUE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR BOIS A OUILLY LE TESSON

La commune d'Ouilly-le-Tesson a sollicité le SDEC ENERGIE pour la construction d'une chaufferie bois, opération s'inscrivant dans le cadre de la rénovation énergétique globale de plusieurs bâtiments communaux. Cette chaufferie bois associée à un réseau technique de distribution chaleur alimentera 4 bâtiments (école, logements et salle polyvalente).

En vertu de la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Ouilly-le-Tesson n° 31-2018 du 27 août 2018, la collectivité a transféré sa compétence « Energies renouvelables » au syndicat. Par délibération du 15 juin 2021, elle a approuvée l'élargissement du périmètre de cette compétence pour la mise en œuvre de ce projet bois.

Ce projet s'inscrit dans un programme de rénovation globale de bâtiments communaux pour lequel la commune est éligible aux subventions de l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Dans un premier temps, la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ENERGIE ont souhaité globalisé en un seul et unique projet la construction de la chaufferie bois et la rénovation énergétique globale des 4 bâtiments communaux.

A ce titre, par délibérations du 9 juillet et du 22 octobre 2021, le bureau syndical avait respectivement délibéré :

- pour une convention quadripartie (Préfecture de Région – Préfecture du Calvados – Commune d’Ouilly le Tesson – SDEC ENERGIE) visant le projet ;
- pour la mise en œuvre d’un groupement de commandes pour une maîtrise d’œuvre mutualisée avec la commune d’Ouilly le Tesson (rénovation de bâtiments et création d’un réseau technique de production de chaleur bois).

Des difficultés opérationnelles ayant conduit à la dissolution du groupement de commande pour la maîtrise d’œuvre mutualisée et les services de la Préfecture attendant, pour l’éligibilité du syndicat aux subventions (DSIL et DETR), une convention actant la répartition des fonds entre la commune et le SDEC ENERGIE, il reviendra au bureau syndical d’abroger les 2 délibérations du 9 juillet et du 22 octobre 2021.

Ainsi, il sera proposé au Bureau Syndical :

- d’abroger les 2 délibérations du 9 juillet et du 22 octobre 2021 devenues inopérantes,
- la signature d’une convention (**annexe 8 p 70**) entre la commune d’Ouilly-le-Tesson et le SDEC ENERGIE qui permettra de répartir l’attribution des subventions DSIL et DETR selon les assiettes de chaque maîtrise d’ouvrage (*annexe 1 de la convention*)
- de valider le nouveau plan de financement actualisé de l’opération de création d’une chaufferie bois :

DÉPENSES	MONTANT (€ HT)	RECETTES	MONTANT (€)
Chaufferie + Process bois	155 151 €	RÉGION NORMANDIE	18 775,00 €
Chaudière d’appoint / secours	20 000 €	ADEME	19 282,18 €
Réseau et sous-stations	36 527 €	ÉTAT (DSIL)	108 734,80 €
Études (hors Maîtrise d’œuvre)	6 322 €	ÉTAT (DETR)	43 493,92 €
VRD	5 000 €	SDEC ÉNERGIE	81 551,10 €
Aléa de chantier (± 6 %)	13 380 €		
Honoraires de maîtrise d’œuvre (± 15 %)	35 457 €		
<b>TOTAL</b>	<b>271 837 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>271 837 €</b>

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d’abroger les délibérations du Bureau Syndical n°2021-05-BS-DB-11 du 9 juillet 2021 et n°2021-07-BS-DB-08 du 22 octobre 2021 ;
- d’acter la signature d’une convention entre la commune d’Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE pour permettre au syndicat de percevoir les subventions DSIL et DETR auxquelles le projet est éligible ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l’autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s’y rapportant.

## MOBILITES BAS CARBONE

M. Jean-Luc GUILLOUARD, 6<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présentera les travaux de la commission réunie le 18 mai 2022 et qui nécessitent délibération du Bureau Syndical.

### **17. SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE CALVADOS**

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical du 29 avril dernier, la Loi d'Orientation des Mobilités incite à la réalisation d'un Schéma Directeur pour les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SD IRVE), dont l'échelle départementale est pertinente.

Le code général des collectivités territoriales permet aux syndicats d'énergies comme le SDEC ÉNERGIE, d'être légitimes pour réaliser et financer les schémas directeurs.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité, réalisés par la société ARTELIA, mandatée par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un groupement de commande avec le TEN, ce schéma permettra d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

Diagnostic de l'existant, analyses des besoins, stratégie territoriale, plan d'actions à mettre en œuvre ; le SDIRVE, c'est aussi la concertation de tous les acteurs de la mobilité : État, Région, collectivités territoriales, usagers, gestionnaires de réseaux, bailleurs sociaux... afin de garantir une véritable cohérence de ces infrastructures qui facilitera la vie de nos concitoyens.

Dans ce contexte, une réunion de lancement de la concertation pour l'élaboration de ce schéma a été proposée à tous les acteurs de la mobilité électrique dans le Calvados le 17 mai dernier en présentiel et à distance en mode webinaire.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, les points suivants :

- Démarche globale du Schéma Directeur des IRVE : Contexte de la mobilité électrique / Contexte réglementaire sur la réalisation de SD IRVE et ses enjeux.
- Présentation des conclusions de l'étude préalable au SD IRVE
- Démarche de concertation :
  - o Organisation : temps forts (entretiens, réunions, ateliers), objectifs,
  - o Planning,
  - o Réalisation des entretiens ciblés.
- Echanges avec les participants.

Un retour de cette réunion sera proposé en séance.

### **18. PROGRAMME DE TRAVAUX - BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 3EME TRANCHE 2022**

La troisième tranche pour l'année 2022 d'installation de bornes de recharges électriques résulte de la demande de la commune de Bernières-sur-Mer pour la pose d'une borne de recharge 22 kVA, sur le parking - Rue Montauban (voirie communale de la commune).

A noter que cette borne ne relève pas du Schéma d'Implantation des bornes de Recharges dans le Calvados, acté par délibération du Bureau Syndical du 30 novembre 2018 et du 17 septembre 2021, schéma établi sur la base de l'appel à manifestation de l'ADEME en 2014.

A ce titre et en application des aides et contributions votées au Comité Syndical du 24 mars 2022, le montant des aides pour une borne, inférieure à 50 kVa, doit être validé par une décision du Bureau Syndical.

Considérant que cette borne pourrait s'inscrire dans le cadre du futur plan de déploiement établi par le SD IRVE (elle sera installée sur un parking public d'une vingtaine de place), la commission propose que cette dépense d'investissement soit prise en charge à 60% par le SDEC ÉNERGIE, soit 5 187.00 €.

Le montant des aides pour la maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de cette borne est pris en charge à 20% par le syndicat.

A noter que ces deux aides ne préjugent pas des dispositions futures que le syndicat mettre en œuvre dans le cadre du futur SD IRVE et des programmes d'investissements à engager.

Sur cette base, la commission propose au Bureau Syndical une 3<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022, pour l'implantation de cette borne de recharge normale, dans les conditions suivantes :

Projets		Montant HT estimé de l'investissement	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	
			Investissement	Forfait Maintenance
Bernières-sur-Mer	Installation d'une borne de recharge 22 kVA et pré équipement du parking	8 645,01 €	60 %	20 %

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la 3<sup>ème</sup> tranche de travaux 2022, détaillée ci-avant, pour l'implantation d'une borne de recharge rapide (22 kVA) pour véhicules électriques rechargeables à Bernières-sur-Mer, pour un montant de 8 645,01 € HT ;
- de décider d'apporter une aide à l'investissement de 60% du coût HT du projet et de 20% sur la maintenance, l'exploitation et la supervision annuelle de cette borne ;
- de dire que les dépenses à venir sont à imputer à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE et les recettes d'investissement à l'article 1314 du même budget ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présentera les travaux de la commission, réunie le 20 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### ➤ Programmes de travaux – Tranches 2022

#### 19. PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITE - 5<sup>ÈME</sup> TRANCHE 2022

La commission proposera au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité composé d'une part, de 19 projets avec accord des pétitionnaires et d'autre part, de 10 projets en attente d'accord des pétitionnaires, pour lesquels la délibération du Bureau Syndical sur ces 10 projets permettra d'engager plus rapidement les travaux dès l'accord du pétitionnaire reçu.

Il est entendu qu'il sera communiqué aux membres de la commission « Développement économique » au fil de l'eau les accords obtenus par les pétitionnaires concernés.

Les 19 projets avec accord définitif des pétitionnaires portent sur un montant d'investissement de 418 292 € HT dont 179 468 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 238 824 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Les 10 projets, dont la réalisation est conditionnée à l'obtention de l'accord du pétitionnaire concerné, portent sur un montant d'investissement de 391 239 € HT dont 84 895 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets d'extension et 306 343 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Les listes de ces 19 projets avec accord définitif des pétitionnaires et de ces 10 projets conditionnés à l'obtention de l'accord du pétitionnaire sont en jointes en **annexe 9 p 77**.

La totalité de la cinquième tranche est donc constituée de 29 projets pour un montant total d'investissement estimé à 809 531 € HT ;

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la cinquième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (29 projets pour un montant total estimé à 809 531 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581922- Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 20. PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2<sup>EME</sup> TRANCHE 2022

La commission proposera au Bureau Syndical une deuxième tranche de travaux 2022, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 18 projets, pour un montant de 373 794 € HT.

➔ **Annexe 10 p 79** : tranche de travaux

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (18 projets, pour un montant de 373 794 € HT) ;
- de dire que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## 21. DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

### ➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical devra se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les huit conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CAUMONT-SUR-AURE (CAUMONT-L'EVENTE)	Gustave Courbet	SAS IMMO EXPANSION 7 lots	Pose de 72 ml de réseaux électriques BT	10 421,64 €
GONNEVILLE-EN-AUGE	Le Douet	SAS VESTAM 14 lots	Pose de 161 ml de réseau BT souterrain	20 795,80 €
MALTOT	LA Pièce de la Piste Tranche 2	SAS EDIFIDES 36 lots	Pose de 580 ml de réseaux électriques BT	60 246,45 €
ROSEL	Les Rosalies	SAS TRIUMVIRAT FINANCES 25 lots	Pose de 207 ml de réseaux électriques BT	33 174,06 €
SAINTE-PAIRE	Collectif	SCI JCOV 1 lot	Colonne montante 5 logements + 1 local services généraux	6 959,71 €
SUBLES	Le Haut de Brunville Nord	SAS FONCIM 40 lots	Pose de 573 ml de réseaux électriques BT	66 320,80 €
	Le Haut de Brunville Sud	SAS FONCIM 15 lots	Pose de 153,50 ml de réseaux électriques	23 744,65 €
VIENNE-EN-BESSIN	Le Pré d'Adeline	SARL MERCATOR BY HABITAT PROJECT 15 lots	Pose de 292 ml de réseaux électriques BT	29 772,68 €
<b>TOTAL</b>				<b>251 435,79 €</b>

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter les huit conventions proposées permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 251 435,79 € HT ;
- de dire que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 des dites conventions seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autoriser à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## 22. GROUPEMENTS DE COMMANDES

- **Convention constitutive de groupement de commandes 2022 SDEC ÉNERGIE / SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés**

Le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50, en charge de l'organisation de la distribution publique d'électricité, apprécie l'opportunité de fédérer leur action en se groupant pour le traitement des transformateurs HTA/BT déposés dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Cette démarche commune vise à permettre des économies d'échelle par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes.

Le projet de convention constitutive pour le groupement de commandes entre le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50 visant le traitement des transformateurs déposés, joint en **annexe 11 p 81**, définit les modalités de désignation, de mission du coordonnateur du groupement et des missions des membres.

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'accepter le groupement de commandes composé du SDEC ÉNERGIE et du SDEM 50 pour le traitement des transformateurs déposés, avec pour coordonnateur de ce groupement le SDEC ÉNERGIE qui n'appliquera pas de frais de gestion ;
- d'adopter la convention de groupement de commande correspondante ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

### 23. PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX - LISIEUX

La commune de Lisieux souhaite relancer une dynamique de travaux d'effacement des réseaux pour la mise en valeur de son territoire et a fait réaliser un audit du réseau basse tension mettant en évidence un taux de fils nus important sur la commune, réseau le plus fragile face aux aléas climatiques.

Considérant ainsi l'importance des travaux à réaliser et la volonté de la commune de Lisieux et du SDEC ÉNERGIE d'engager un programme prévisionnel autour de 11 projets prioritaires sur les 5 années à venir (5.9 km de voirie, dont 3.7 km de fils nus), la commission proposera la signature d'une convention spécifique (**annexe 12 p 85**).

Le montant financier de l'investissement est estimé à 3,2 M€ TTC, avec une participation de la commune de 2,2 M€ (la commune relevant du régime urbain de l'électrification).

La convention proposée, d'une durée de 5 ans, a pour objet de définir l'engagement des parties pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens (programmation des travaux de 2022 à 2026).

Les 11 projets prioritaires sont les suivants :

N° de dossier	Désignation du projet	Lg de voirie	Lg fils nus	Estimation financière APS	Participation commune estimée sur la base des aides votées pour 2022*	Année de programmation souhaitée
		en ml	en ml	TTC		
20AME0107	Impasse Sohier des Loges	260	250	127 500 €	80 472 €	2022
20AME0108	Rue de Trouville	235	180	160 800 €	97 686 €	2022
19AME0109	Rue Paul Cornu	845	290	425 280 €	319 283 €	2023 selon agglo
18AME0172	Boulevard Duchesne Fournet	185	180	87 071 €	61 524 €	4 dossiers à traiter en 2023 / 2024 coordination et planification avec Enedis à organiser
18AME0180	Boulevard Herbert Fournet - T1	695	465	465 595 €	332 324 €	
20AME0105	Boulevard Herbert Fournet et rue Caumont - T2	865	570	557 108 €	382 444 €	
20AME0106	Boulevard Herbert Fournet et Route du vieux sergent - T3	815	250	434 052 €	325 681 €	

21AME0150	Rue Lecouturier	160	85	88 620 €	51 610 €	2025
21AME0151	Allée Dubois	75	0	36 660 €	26 915 €	2025
22AME0029	Rue du Général Leclerc	770	555	410 340 €	270 696 €	2025
22AME0053	Rue de Paris	995	840	423 156 €	285 237 €	2026
<b>Total projets</b>		<b>5 900</b>	<b>3 665</b>	<b>3 216 182 €</b>	<b>2 233 872 €</b>	

\* Les aides financières sont votées annuellement par le Comité Syndical et peuvent donc varier

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la convention pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens d'une durée de 5 ans (2022 – 2026) entre la commune de Lisieux et le SDEC ÉNERGIE ;
- de valider la planification du programme pluriannuel et les modalités d'engagement proposées ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

M. Jean LEPAULMIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présentera les travaux de la commission, réunie le 20 mai 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### 24. ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

#### ➤ 3<sup>ème</sup> Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

La commission présentera au Bureau Syndical la liste des opérations dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT, **annexe 13 p 90**.

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	85	293 062 €
	Tranche DG programme efficacité énergétique	2	29 821 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	16 453 €
Signalisation lumineuse		7	15 268 €
<b>Total</b>		<b>95</b>	<b>354 604 €</b>

➤ **4<sup>ème</sup> Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

La commission proposera au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 137 440 € TTC :

Programme travaux	Commune	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement Eclairage public	ROTS	Renouvellement de lampadaires - Rue Froide	82 155 €
Efficacité énergétique	BIEVILLE BEUVILLE	Efficacité énergétique tranche 2022	55 286 €
<b>TOTAL</b>			<b>137 440 €</b>

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 du programme pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique pour un montant de 137 440 € TTC ;
- de dire que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal - Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

## 25. CONVENTION POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LA QUALITE DES INSTALLATIONS EP - HOULGATE

Pour faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux, le SDEC ÉNERGIE accompagne ses collectivités membres au travers de deux programmes de travaux sur le réseau d'éclairage public :

- Le programme d'efficacité énergétique ;
- Le programme de renouvellement des luminaires de plus de trente ans.

Dans ce contexte, une convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations d'éclairage public de la commune d'Houlgate a été signée le 22 septembre 2020, sur la base du guide des contributions et aides financières de l'année 2020 adopté par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE le 6 février 2020. Dans ce guide, il était précisé que la commune d'Houlgate était classifiée en catégorie « B1 » avec les aides et contributions qui en découlant.

En 2021, la commune d'Houlgate a changé de classification et est passée en catégorie « B2 ». Au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, l'INSSE publie le nombre d'habitants recensés pour chacune des communes du Calvados.

Pour la commune d'Houlgate, au 1<sup>er</sup> janvier 2021, son nombre d'habitants était inférieur à 2 000.

La commune change, ainsi, de facto de catégorie au titre des aides financières accordées par le syndicat : Elle est classée en catégorie urbaine « B2 » ; la classification B1 étant réservée aux communes urbaines de plus de 2 000 habitants.

Ce changement de catégorie a pour effet que le syndicat perçoit et conserve la totalité de la TCCFE de la commune (en B1, la TCCFE est reversée pour moitié à la commune). En contrepartie la commune bénéficie d'un régime d'aides plus favorable.

Considérant cette évolution, la commission proposera de conclure un avenant à la convention initiale prenant en compte ce changement de catégorie dans le financement des travaux par la commune (**annexe 14 p 92**).

**Délibération** : il appartiendra au Bureau Syndical :

- d'adopter l'avenant n°1 à la convention initiale, signée le 22 septembre 2020, prenant en compte le passage de la catégorie B1 à B2 de la commune d'Houlgate pour le financement des travaux ;
- de charger Mme la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer ledit avenant, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.



## PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 29 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 avril à 09h15, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 avril 2022, s'est réuni, en séance publique, dans la salle de réunion du TABLIER à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

### Présents :

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIERE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

### Absents ou excusés :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur CAPOËN Philippe, Madame FLEURY Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine.

### Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BAIL Romain a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9.

Madame la Présidente constatant le quorum, par la présence de 19 membres, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

## I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 11 mars 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités

## II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Modification des trois régies de recettes - Avenants aux actes constitutifs
- Mise en place du télétravail au SDEC ÉNERGIE - Règlement de mise en œuvre
- Mise à jour du document unique

### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

### RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

**TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE**

- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3ème tranche 2022
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2022
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Groupements de commandes

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – Tranches de travaux 2022

**MOBILITES BAS CARBONE**

- Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

**I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**
**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2022**

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

*Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2022 est approuvé.*

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 11 mars dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET			
<b>Travaux</b>	Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ÉNERGIE – 2022 (EQUIP AVENUE)		
<b>ENR</b>	Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson – relance (ITHERM CONSEIL)		
<b>Finances</b>	Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et le comptable public		
<b>Mobilités Durable</b>	Marché < 40 000 € pour l'élaboration du schéma directeur IRVE via le concours de la société ARTELIA		
	Convention de partenariat avec Enedis pour contribuer à l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques		
<b>Transition Energétique</b>	Audit énergétique - Aides financières - Sainte-Honorine-du-Fay		
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1 et 2	Adhésion de Villers-Bocage, Noues de Sienne, Arganchy, Putot en Auge et Vimont
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Trévières
			Complément au plan d'actions 2022 de la commune de Valdallière
	Maison de l'Energie		Prêt de l'exposition nomade « Le parcours de l'énergie » à Cormelles le Royal
		Convention de partenariat pour les animations avec l'association « la Murette »	

*Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Bureau Syndical du 11 mars 2022.*

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 11 mars dernier. La liste, jointe en annexe 1, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

*Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.*

## MARCHES PUBLICS

### ○ Consultation en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

Objet	Type de procédure
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection sur les communes de Ouireham, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin-d'Arquenay, Condé-sur-Iffs et Bellengreville	Accord-cadre à bons de commande
Fourniture, pose et câblage de luminaires led dans les enceintes sportives couvertes 2022	
Marché subséquent n° 5 – Fourniture de postes de transformation	Marché subséquent
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Mailloc	Procédure adaptée

M. Franck GUEGUENIAT remercie la Présidente et le Bureau Syndical pour l'expérimentation en cours de l'application « J'allume ma rue », sur une partie du territoire de la commune d'Epron. Les riverains se sont approprié cette application, le retour est satisfaisant et positif.

*Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.*

### ○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

Type de procédure	Objet	Attributaire
Appel d'offres ouvert du 26 avril 2022	Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel – 2022	ZG LIGHTING France
	Groupement de commandes pour la fourniture de Gaz naturel - Marché subséquent n°2	EDF - 25 % du volume du marché 2023

*Le Bureau Syndical prend acte de cette attribution de marché et de cet achat de gaz.*

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur le Directeur Général des Services présente les reconductions de marchés à mettre en œuvre :

Marchés Lots		Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Fourniture de carburants par cartes accréditives		- TOTAL MARKETING France	12 mois 3 x 12 mois	26/06/2019	25/06/2023	3
Prestations de communication (3 lots)		- CREATEUR D'IMAGE - APRIM - CAEN REPRO	12 mois 3 x 12 mois	05/06/2019	04/06/2023	3
Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice (5 lots)	1 - Droit de l'énergie	- SCP SEBAN ET ASSOCIES	12 mois 3 x 12 mois	27/07/2020	26/07/2024	2
	2 - Droit des collectivités	- <b>CLAISSE 75 + CLASSE 93</b>				
	3 - Droit fiscal	- EARTH AVOCATS				
	4 - Droit de la commande publique	- GB2A				
	5 - Droit du numérique et des technologies avancées	- <b>SCP SEBAN ASSOCIES + LEFEVRE AVOCATS</b>				
Fourniture de panneaux à messages variables posés sur des mâts indépendants (4 lots)		- CHARVET INDUSTRIES	12 mois 1 x 12 mois	20/07/2021	19/07/2023	1

*Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.*

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

➤ **Travaux aériens et souterrains 2022/2025 (année 2022) :**

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
8	<b>Travaux souterrains</b> CC Cœur Côte fleurie CC Pays d'Honfleur et Beuzeville	RESEAU ENVIRONNEMENT	TOFFOLUTTI	Travaux de voirie	40 000 €
	GB FORAGES DIRIGES		Travaux de forage dirigés	50 000 €	
	<b>Travaux souterrains</b> CC Cœur Côte fleurie CC Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS	SATO	Travaux de réfection en enrobé	10 000 €
<b>Travaux souterrains</b> CC Cœur Côte fleurie CC Pays d'Honfleur et Beuzeville	SAS LELIEVRE HERVE		Travaux de maçonnerie	20 000 €	
1 A	<b>Travaux aériens -souterrains</b> Calvados		SAS LELIEVRE HERVE	Travaux de maçonnerie	10 000 €
	<b>Travaux aériens -souterrains</b> Calvados	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage dirigés	30 000 €	
	<b>Travaux aériens -souterrains</b> Calvados	EIFFAGE ROUTE OUEST	Travaux de réfection de voirie	30 000 €	
3	<b>Travaux souterrains</b> CC Isigny - Omaha Intercom	STURNO	Entreprise Patrick POISSON TP	Réfection de tranchées	100 000 €
4	<b>Travaux souterrains</b> CC Bayeux Intercom				100 000 €
15	<b>Travaux souterrains</b> CC Intercom de la Vire au Noireau				100 000 €

3	<b>Travaux souterrains</b> CC Isigny - Omaha Intercom	TEIM	EIFFAGE ROUTE OUEST	Réfection de tranchées	60 000 €
4	<b>Travaux souterrains</b> CC Bayeux Intercom				60 000 €
15	<b>Travaux souterrains</b> CC Intercom de la Vire au Noireau				60 000 €
3	<b>Travaux souterrains</b> CC Isigny - Omaha Intercom		GB FORAGES DIRIGES	Réalisation de forages dirigés et micro-forages dirigés	50 000 €
4	<b>Travaux souterrains</b> CC Bayeux Intercom				50 000 €
15	<b>Travaux souterrains</b> CC Intercom de la Vire au Noireau				50 000 €

➤ **Travaux pour une chaufferie à Landelles et Coupigny :**

Lots		Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1	Gros œuvre	CORBIN	CHANU HD	Cloison – Plafonds- Blocs portes	17 456.02 €
			SIMON PEINTURE	Enduit et peinture	5 138.85 €
2	Chauffage / Réseau / VRD	MISSEYARD QUINT	Patrick POISSON TP	Terrassement pour installation réseau enterré	40 863.00 €
			SYNERGIE SERVICES	Electricité	19 000.00 €

*Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.*

○ **Avenants :**

Entreprise	Objet du marché	Objet de l'avenant	
PROTECTAS	Convention de gestion des recours contre les tiers	Avenant n° 1 → remplacer la reconduction expresse du marché par une reconduction tacite – article 6 du contrat « reconduction »	Marché de conseil, sans publicité, ni mise en concurrence
PREVOTEAU	Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE	Avenant n° 1 → remplacer la reconduction expresse du marché par une reconduction tacite – art 4 du CCAP « modalités de reconduction »	Procédure adaptée ouverte
BEST ENERGIES CDC CONSEIL	Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics	Avenant n° 1 pour chacun des 3 lots → prévoir une possible exonération des pénalités à la discrétion de la Présidente - art 6.2 du CCAP « Litiges et sanctions – autres stipulations »	Appel d'offres ouvert

*Le Bureau Syndical prend acte de ces avenants.*

○ **Modification de marché :**

Suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2021, le SDEC ÉNERGIE a conclu un accord-cadre pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics.

Cet accord-cadre passé en appel d'offres ouvert d'une durée d'un an, reconductible une fois, a été attribué, comme suit :

Lots	Attributaires
1 - Nord-Ouest	BUREAU VERITAS SOLUTIONS
2 - Nord-Est	QCS SERVICES
3 - Sud-Ouest	BUREAU VERITAS SOLUTIONS
4 - Sud-Est	QCS SERVICES

Considérant que le SDEC ÉNERGIE souhaite pouvoir choisir d'appliquer (totalement ou partiellement) ou non les pénalités prévues au marché, il sera proposé au Bureau Syndical de modifier les termes du marché, manquant de précision sur le sujet.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** que la Présidente pourra – par courrier – décider de ne pas appliquer les pénalités prévues au marché ou de les appliquer partiellement si les circonstances l'exigent ;
- **DIT** que cette disposition s'applique pour toute la durée du marché (période de reconduction comprise et dès sa notification) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant

## TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante, enregistrée depuis le Bureau Syndical du 11 mars 2022 :

○ **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Seulline	3 mars 2022	Non alimentée

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Seulline ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## ACTUALITES

---

### ○ Congrès de la FNCCR

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical du 21 janvier dernier, la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) organise son 38<sup>ème</sup> congrès triennal du 27 au 29 septembre 2022, au centre des congrès de Rennes (Couvent des Jacobins).

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Le congrès de la FNCCR attire une audience en hausse constante : 1 400 visiteurs à Montpellier en 2013, 1 600 à Tours en 2016, 1 700 à Nice en 2019.

Ce congrès comprendra quelque soixante conférences thématiques, réparties en séances plénières, tables-rondes et ateliers, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux.

L'exposition attenante au congrès est également organisée pendant cette durée. Le salon mobilise une centaine d'exposants, principalement des partenaires de la FNCCR et des entreprises en lien avec les activités précitées. Il s'agit là d'une formidable opportunité pour communiquer auprès des collectivités.

Monsieur Bruno DELIQUE invite les élus, via le formulaire remis sur table, à communiquer leur intention de participation le plus rapidement possible, pour permettre, notamment, la réservation d'un hôtel dans les meilleurs délais au plus proche du site.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

### ○ Retour sur le séminaire du TEN / REGION

Comme annoncé le 11 mars dernier, un séminaire Région Normandie / TEN a eu lieu le 21 avril dernier dans les locaux de la Région Normandie.

En présence du Président de Région, des présidents du TEN, de leurs 2 vice-présidents membres (MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD pour le SDEC ÉNERGIE) et des directeurs, ce séminaire a été l'occasion de partager dans un premier temps, des éléments d'actualité sur les évolutions énergétiques (trajectoires bas carbone, conflits en Ukraine) et les impacts sur le rôle et l'activité des Syndicats d'énergie, puis d'aborder les sujets opérationnels suivants :

- La rénovation énergétique des bâtiments,
- La gouvernance des plans thématiques,
- La méthanisation,
- La mobilité durable,
- Les énergies renouvelables.

Ce séminaire a également été l'occasion d'aborder des sujets d'actualité des activités des syndicats d'énergie, à savoir :

- Les risques de diminution des recettes (FACÉ, TCCFE...),
- L'impact haussier sur les futurs marchés publics de l'augmentation des prix des matériaux (prix, délais...),
- L'envolée des prix de l'énergie qui contraint certaines collectivités à fermer des équipements publics,
- Une nécessité d'investissement important à court et moyen terme pour assurer le renforcement des réseaux nécessaire aux nouveaux besoins (Enr, IRVE...),
- Le besoin supplémentaire pour financer la Transition Énergétique,
- Les difficultés de recrutement.

Ont, en outre, également été abordées les thématiques suivantes :

➤ **Rénovation énergétique des bâtiments :**

- Faciliter la démarche des communes par la constitution d'un guichet unique à l'échelle de chaque syndicat voire régionale (*rendre simple*)
  - Référent par syndicat
- Viser une offre d'accompagnement complet comprenant :
  - L'audit énergétique et le suivi des consommations
  - Le plan de financement (subventions, CEE...)
  - La réalisation des travaux (*maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre*)
- Etudier la possibilité de dotation complémentaire dans le cadre des contrats de territoire de la REGION

➤ **La gouvernance des plans thématiques :**

- Intégration des syndicats aux instances régionales de gouvernance (Région, ADEME, ...) :
  - Plan bois-énergie : Renouvellement du plan « REGION / ADEME » en 2023 : Associer les SDE + les CUMA
  - Plan hydrogène
  - Plan Mobilité durable : mise en place d'un groupe de travail REGION/TEN

➤ **Mobilité durable :**

○ **IRVE :**

- Favoriser l'harmonisation tarifaire du service public de recharge des véhicules électriques
- Finaliser les SDIRVE pour l'élaboration d'un schéma à l'échelle régionale en concertation avec l'ensemble des acteurs dans le cadre de la LOM

○ **Hydrogène :**

- Favoriser l'utilisation de l'hydrogène par la création de projet pilote incluant sa production et son usage

○ **Biogaz :**

- Favoriser le développement par l'inclusion de clauses de flottes de véhicules (Biogaz) dans les futurs contrats

➤ **La méthanisation :**

- Nécessité d'une présentation en amont des projets pour favoriser leurs acceptabilités

➤ **Les énergies renouvelables :**

- Groupe de travail REGION / TEN visant l'article 39 du SRADDET pour assouplir les règles pour le développement de projets EnR notamment photovoltaïque au sol

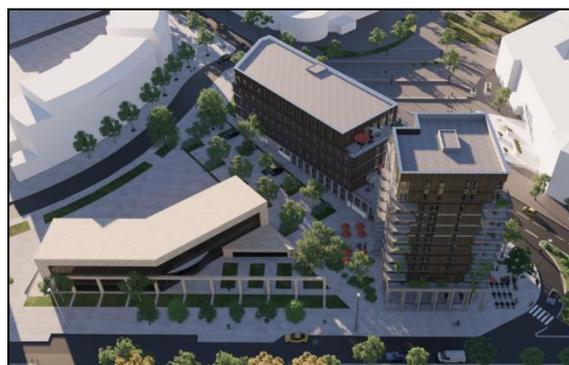
Le prochain séminaire aura lieu le 19 juillet 2022. Le lieu et l'horaire précis restent à confirmer.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

○ **Projet immobilier sur le terrain voisin du SDEC ÉNERGIE**

Dans le cadre de l'urbanisation du quartier de la Folie Couverte et d'un concours lancé par la ville de Caen en avril 2019, axé sur l'innovation en matière de biosourcé, Linkcity, promoteur lauréat, a déposé un permis de construire, en décembre 2021, pour un important projet immobilier sur le terrain voisin du SDEC ÉNERGIE.

Ce projet, ensemble mixte de 47 logements, commerces (restaurant, pharmacie, laboratoire), bureaux dédiés prioritairement aux professionnels de santé (en lien avec la Clinique Saint-Martin) et maison de santé, sera présenté en séance.



A la question de Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD relative à la possibilité de réserver des espaces de bureaux pour le syndicat, Monsieur Bruno DELIQUE précise, qu'à la suite d'une réunion de présentation du projet, une priorité est annoncée pour le secteur médical. En revanche, une réflexion est en cours pour un possible agrandissement des espaces de travail du syndicat.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

○ **Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom**

Pour rappel, le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une notification a été adressée le 30 mars 2022 à chacun des membres du syndicat, pour les inviter à délibérer pour accepter ou non cette adhésion ; la majorité qualifiée devant ainsi être actée avant le 30 juin 2022. L'absence de délibération vaut acceptation d'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat.

La majorité qualifiée est atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale. Le syndicat comptant 524 membres, représentant 709 064 habitants, la majorité qualifiée est atteinte si 349 membres, représentant 354 532 habitants ou 262 membres, représentant 472 709 habitants délibèrent favorablement.

A ce jour, les premiers retours des collectivités membres du syndicat, se synthétisent comme suit :

Délibérations reçues - avis favorable	119	89 107 habitants
Délibérations reçues - avis défavorable	néant	
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>89 107 habitants</b>

Même si, conformément à la loi, l'absence de délibération vaut avis favorable de la collectivité, le reste à obtenir est présenté aux élus :

2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de 1/2 de la population totale de celles-ci	230	265 425 habitants
1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population de celles-ci	143	383 602 habitants

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

### ○ Evolution des dotations FACÉ 2022 et des redevances

Tous les 2 ans, le Ministère de la Transition Ecologique sollicite les autorités concédantes pour l'établissement d'un inventaire pour la collecte des données nécessaires à la détermination des besoins financiers pour l'électrification rurale.

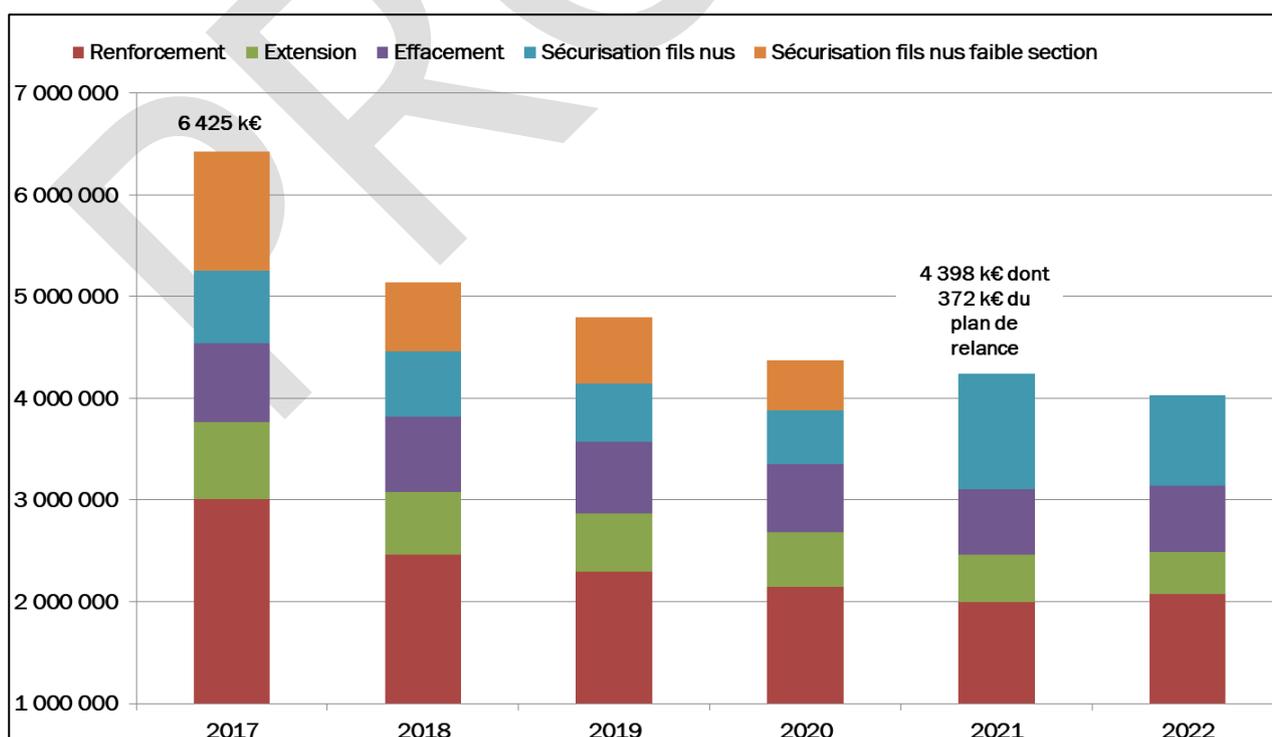
A l'analyse des données fournies, le Ministère attribue des dotations pour la réalisation de travaux de renforcement, d'extension, d'effacement et de suppression des fils nus.

Ces dotations ne cessaient de régresser ces dernières années (-39% depuis 2015). A la suite du dernier inventaire réalisé en 2021, le Ministère vient de faire parvenir la répartition des dotations du CAS FACÉ au titre de 2022 pour le SDEC ÉNERGIE.

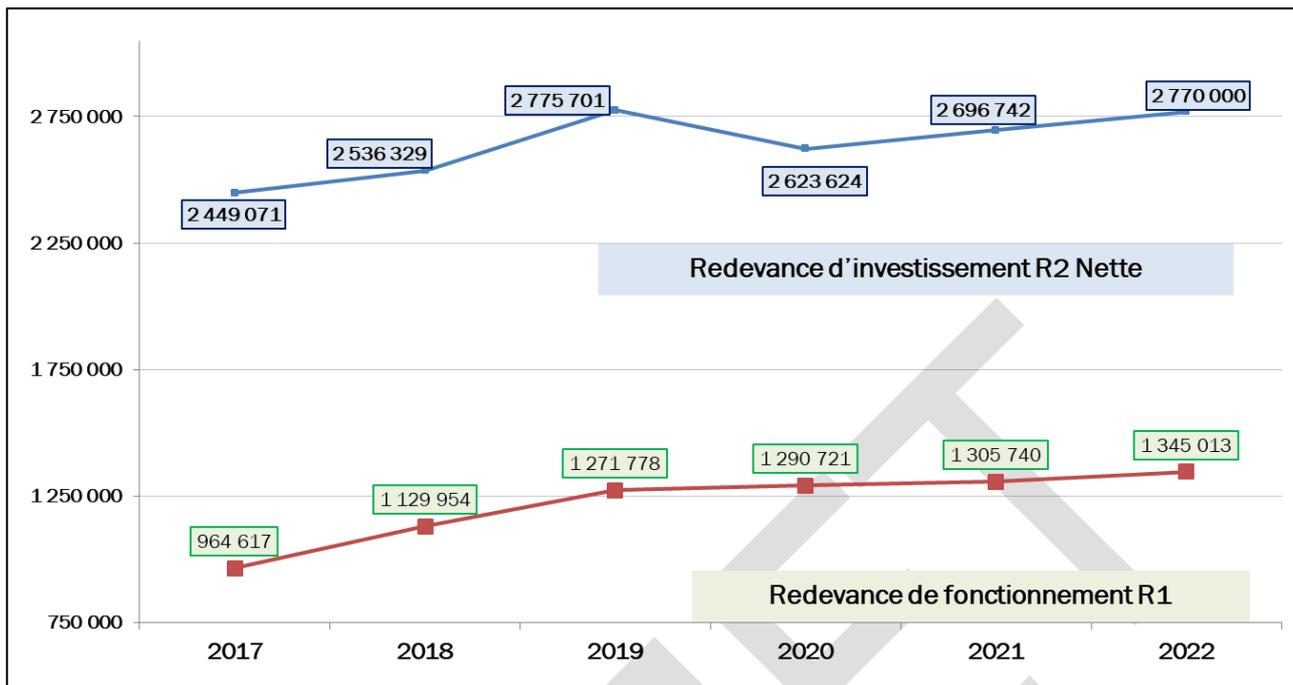
Pour la première fois depuis de nombreuses années, Monsieur le Directeur Général annonce que les dotations 2022 (4 031 k€) sont stables par rapport à 2021 (+5 k€).

Un point sur l'évolution de cette dotation ainsi que les redevances d'investissement et de fonctionnement pour les compétences gaz et électricité, est proposé aux élus du Bureau Syndical :

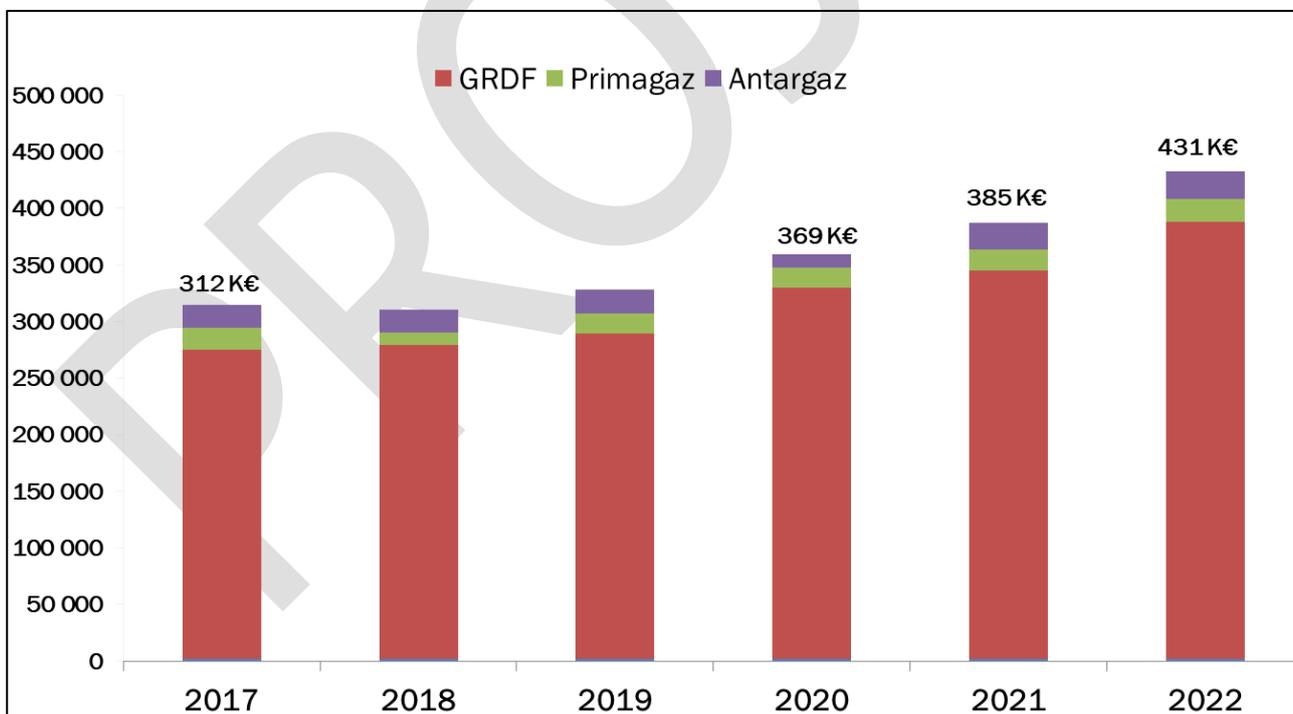
#### ➤ Evolution des dotations FACÉ 2022 :



➤ Evolution des redevances d'électricité :



➤ Evolution de la redevance R1 GAZ :



Madame Catherine GOURNEY-LECONTE exprime sa préoccupation sur la diminution des aides pour les collectivités et informe les élus, qu'avec l'appui de l'UAMC, de la FNCCR et de l'assemblée des Maires, elle alertera de nouveau les parlementaires dès la mise en place du nouveau gouvernement.

*Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.*

○ Echéances 2022

Les nouveautés et changements à prendre en compte pour les prochaines échéances, sont présentées à l'écran, à savoir :

<p><b>Présentation du diagnostic technique actualisé et du bilan provisoire PPI 2019/2022</b> Rémi BOUGAULT et Sébastien COURTIN</p>	<p>Vendredi 29 avril – 14h00</p>
<p><b>Commission Administration générale, finances, cartographie et usages numériques</b></p>	<p><del>Mardi 17 mai 9h30</del> Lundi 16 mai 14h00</p>
<p><b>Réunion d'information – relative au Schéma Directeur IRVE</b></p>	<p>Mardi 17 mai – 14h00 Salle des fêtes de Biéville-Beuville</p>
<p><b>Visite du poste source réseaux de Fontaine Etoupefour</b> Représentants du Comité Syndical</p>	<p>Mardi 24 mai – 9h30</p>
<p><b>Comité stratégique de Mapéo Calvados (COSTRA)</b> Philippe LAGALLE et Hervé GUIMBRETIERE</p>	<p>Mardi 7 juin à 14h00 Hôtel du Département – Caen</p>
<p><b>Commission Développement économique</b></p>	<p><del>Judi 23 juin – 9h30</del> Mardi 14 juin - 9h30 à Merville-Franceville Plage avec visite du site historique de La Redoute récemment alimenté par le SDEC ÉNERGIE</p>
<p><b>Présentation du projet de PPI 2023/2026 d'ENEDIS</b> Rémi BOUGAULT et Sébastien COURTIN</p>	<p>Vendredi 1<sup>er</sup> juillet – 14h00</p>
<p><b>Commission d'Appel d'Offres</b></p>	<p><del>Vendredi 1er juillet – 9h30</del> Mardi 5 juillet – 9h30</p>
<p><b>Séminaire TEN/Région Normandie</b> Catherine GOURNEY-LECONTE, Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD</p>	<p>Mardi 19 juillet – Après-midi Horaire et lieu à confirmer</p>
<p><b>Comité Technique</b> Catherine GOURNEY-LECONTE, Philippe LAGALLE, Jean LEPAULMIER</p>	<p>Mercredi 14 septembre 9h00-11h00</p>
<p><b>Commission d'Appel d'Offres</b></p>	<p><del>Mardi 29 novembre – 9h30</del> Mardi 15 novembre – 9h30</p>

Le planning des échéances 2022 mis à jour a été remis en séance et sera envoyé à l'ensemble des membres du Bureau Syndical, par mail, à l'issue de la réunion.

*Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.*

## II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

### ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 5 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### MODIFICATION DES TROIS REGIES DE RECETTES - AVENANTS AUX ACTES CONSTITUTIFS

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE par délibérations du Bureau Syndical en date du 20 octobre 2017, autorisé par délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2017, a créé trois régies de recettes au budget principal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, pour les activités suivantes :

1. Les recettes liées à l'organisation d'évènementiels dont l'objet est la promotion de la mobilité durable comme le Normandie Energies Tour,
2. L'encaissement des contributions pour le raccordement au réseau public d'électricité des personnes privées et morales de droit privé,
3. Le remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance et/ou tout autre recours contentieux.

Le changement de comptable public assignataire suite à la suppression de la Trésorerie publique Caen Orne et Odon et le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, imposent l'ajustement des actes constitutifs de chaque régie de recettes par avenant.

Dans ce contexte, les avenants proposés, transmis aux membres du Bureau Syndical en annexe 3 de la note de synthèse jointe à leur convocation, seront mis en œuvre, comme suit :

	Régie « Evènementiel Mobilité Durable »	Régie « Remboursement de sinistres »	Régie « Raccordement électrique »
Avenant	N° 1	N° 1	N° 2
Changement de comptable public assignataire (Paierie Départementale du Calvados)	Oui	Oui	-
Changement des imputations comptables par application de la M57	Chapitre 75	Chapitre 75	Chapitre 13

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier par avenant n°1 l'acte constitutif de la régie de recettes « remboursement de sinistres dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public et Signalisation Lumineuse », afin d'intégrer le changement de comptable public assignataire et d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DECIDE** de modifier par avenant n°1 l'acte constitutif de la régie de recettes « mobilité durable », afin d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DECIDE** de modifier par avenant n°2 l'acte constitutif de la régie de recettes « raccordement au réseau public d'électricité », afin d'intégrer le changement de comptable public assignataire et d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les actes constitutifs modifiés, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU SDEC ÉNERGIE – REGLEMENT DE MISE EN ŒUVRE

---

Bien que pendant la crise sanitaire, le SDEC ÉNERGIE ait instauré le télétravail, respectant les directives nationales annoncées par le gouvernement, le syndicat ne dispose pas de cadre réglementaire attaché à cette forme d'organisation du travail.

Le SDEC ÉNERGIE s'est engagé à mettre en place le télétravail dans un contexte hors situation exceptionnelle, en deux temps : d'abord une phase d'expérimentation de juillet à décembre 2022 puis une phase de consolidation à partir de janvier 2023.

Cette organisation de travail s'appuie sur la rédaction d'un règlement définissant les conditions d'exercice et les modalités pratiques de mise en place.

Ce règlement a été présenté en commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » le 5 avril 2022 ainsi qu'au Comité technique du 26 avril 2022.

Le règlement de mise en œuvre du télétravail proposé à compter du 4 juillet 2022 et qui a été adressé aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation (annexe 4 de la note de synthèse), fixe notamment :

- Les dispositions générales ;
- Les conditions d'éligibilité ;
- L'organisation du travail ;
- Les conditions matérielles d'exercice du télétravail ;
- Les modalités de mise en œuvre du télétravail ;
- Les droits et devoirs des télétravailleurs ;
- La prévention des risques de santé et de sécurité des télétravailleurs ;
- Le contexte médical ;
- L'évaluation et le suivi d'activité ;
- La consultation des représentants du personnel ;
- Le traitement des situations exceptionnelles.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président en précise les principales règles, à savoir que :

- Le télétravail est basé sur le volontariat ;
- Le lieu privilégié est le domicile principal de l'agent, un espace de coworking à proximité ou un autre lieu privé, déclaré préalablement ;
- L'espace de travail doit être réservé à cet effet et disposer d'une connexion internet suffisante... ;
- Le télétravail se définit en journée (pas en heure, ni en demi-journée) ;
- Le nombre de jours :
  - 1 ou 2 jours fixes par semaine,
  - Pour certaines fonctions : 1 jour fixe par semaine et 20 jours flottants max dans l'année,
- Les jours de télétravail sont fixes, planifiés et non reportables sauf exception ;
- Le SDEC ÉNERGIE fournit à l'agent un kit télétravail (PC...) ;
- La possibilité d'une indemnité forfaitaire.
- Certaines activités sont non éligibles au télétravail :
  - L'accueil général du syndicat ;
  - La participation aux CS – BS – Commissions internes – CLE - CAO - CTE - CDSP.... JPO, journée du personnel, cérémonies de vœux des agents et partenaires, congrès, inauguration, assemblée générale, évènementiel.... ;
  - La participation à des réunions organisées par une collectivité membre du syndicat ;
  - Les réunions de chantier ou de maintenance organisées par le SDEC ÉNERGIE ou par une autre structure publique ou privée ;
  - Les réunions organisées au syndicat ou dans un autre lieu et dont l'agent en est l'animateur ;
  - Les activités nécessitant l'utilisation de logiciels ou applications spécifiques non accessibles à distance.

La planification de mise en œuvre du télétravail est rappelée aux élus :

Actions	Instances	Dates
Présentation du projet de règlement de mise en œuvre du télétravail pour avis	Comité technique	Mardi 26 avril
Présentation du projet de règlement de mise en œuvre du télétravail pour délibération	Bureau syndical	Vendredi 29 avril
Information des agents	Comité de Direction + réunions des agents	Lundi 2 mai mi-mai
Enregistrement des demandes	Direction générale – service RH	À compter du lundi 16 mai
Mise en œuvre du télétravail		A compter du lundi 4 juillet
Evaluation	Commission Administration générale, cartographie et usages numériques	Janvier 2023

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** le télétravail au sein du SDEC ÉNERGIE à compter du 4 juillet 2022 ;
- **ADOpte** le règlement de télétravail proposé ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## MISE A JOUR DU DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour rappel, l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Dans ce cadre, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) proposé, joint en annexe 5 de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, permet d'identifier et de classer les risques professionnels afin de mettre en place et de suivre les actions de prévention entreprises par le syndicat.

C'est un outil obligatoire et évolutif qui a pour objectif :

- de se mettre en conformité de la réglementation en vigueur,
- de préserver la santé et la sécurité des agents,
- d'améliorer les conditions de travail des agents,
- de prendre en compte les principes généraux de la prévention suivants :
  - Eviter les risques ;
  - Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
  - Prendre en compte les risques à la source ;
  - Adapter le travail à l'homme, en particulier, en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail ;
  - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
  - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;

- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes ;
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- Donner les instructions appropriées au travail.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président précise la méthode utilisée :

1. **Recensement des activités et identification des risques**
2. **Hiérarchisation des risques :**

Probabilité	Très improbable	Improbable	Probable	Très probable
	2	4	6	8
Gravité	Faible	Significative	Importante	Très importante
	2	4	6	8

3. **Planification des actions de prévention (phase 2)**
4. **Mise en œuvre et suivi des actions de prévention (phase 2)**

Les différentes familles de risques ont ainsi été identifiées comme suit :

Famille de risques	Détail du risque	Cotation après crise sanitaire
<b>Manutention et circulation</b>	Risque de chute	12
	Risque lié à la manutention manuelle	21
	Risque lié à la manutention mécanisée	2
	Risque lié aux circulations et aux déplacements sur le site	8
	Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	6
	Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	4
<b>Biologie et chimie</b>	Risque toxique	6
	Risque d'incendie, explosion	6
	Risque biologique	17
	Risque lié au manque d'hygiène et de sécurité	3
<b>Equipement</b>	Risque lié à l'électricité	5
	Risque lié au travail sur les écrans	3
	Risque lié aux machines et aux outils	0
<b>Ambiances</b>	Risque lié au bruit	7
	Risque lié aux vibrations	0
	Risque lié aux ambiances thermiques	5
	Risque lié aux rayonnements	0
	Risque lié aux ambiances lumineuses	5
<b>Organisationnel</b>	Risque lié à la co-activité	3
	Risque lié à l'organisation de travail	10
	Risque lié au travail isolé	1
	Risque psychosociaux	23

L'avis préalable du Comité Technique a été recueilli, lors de sa séance du 26 avril dernier.

La planification de validation de ce document est rappelée aux élus :

Actions	Instances	Dates
Présentation de la mise à jour du DUERP	Commission Administration-Finances	5 avril 2022
Présentation de la mise à jour du DUERP pour avis	Comité technique – Avis favorable	26 avril 2022
Présentation de la mise à jour du DUERP pour délibération	Bureau syndical	29 avril 2022
Actualisation du plan de prévention	Commission Administration Finances – Comité technique	2 <sup>ème</sup> semestre 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 7 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 6 de la note de synthèse explicative). Pour les 5 projets étudiés, d'un montant total de 136 723,78 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 103 597,52 € HT pour les extensions du réseau et de 12 000 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 5 projets proposés pour un montant de 103 597,52 € HT pour les extensions du réseau et de 12 000 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 7 de la note de synthèse explicative).

Pour les 23 projets, d'un montant total de 246 976,36 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 154 848,22 € pour les extensions du réseau et de 17 639,16 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 23 projets proposés pour un montant respectivement de 154 848,22 € pour les extensions du réseau et de 17 639,16 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 - Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 7 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

## SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les trois demandes d'aides reçues de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Tvx	Après Tvx	
LISIEUX	- Isolation extérieure des parois - Isolation des combles - Pose d'une VMC hygro B	31 990 €	52 %	F	D	2 250 €
BAYEUX	- Installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'une chaudière fioul - Installation d'un poêle à bois d'appoint - Isolation des parois, des rampants et du plancher bas - Remplacement des ouvrants - Pose d'une VMC hygro B	75 669 €	73 %	E	B	2 550 €
LINGEVRES	- Isolation extérieure de parois - Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur Air/ Eau	35 898 €	44 %	F	D	2 450 €

\* Frais de gestion inclus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Lisieux ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 550 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Bayeux ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 450 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Lingèvres ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre de la convention de partenariat en date du 8 février 2022 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 8 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

#### PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2022

La troisième tranche de travaux 2022, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 7 projets, pour un montant de 735 044 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 8 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée (7 projets, pour un montant de 735 044 € TTC) ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal :
  - pour les travaux Electricité – 2315 ;
  - pour les travaux Eclairage Public – 2317 ;
  - pour les travaux Eclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581 ;
  - pour les travaux de Génie Civil – 2315 ;
  - pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat –4581 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ - 4EME TRANCHE 2022

La quatrième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 40 projets, pour un montant de 608 282 € HT dont 70 903 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 537 379 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Cette quatrième tranche, dans le cas où les accords des pétitionnaires concernés seraient communiqués au SDEC ÉNERGIE, pourra être complétée par 11 projets d'un montant de 417 974 € HT dont 92 690 € HT de renforcement nécessaire à 3 projets d'extension et 325 284 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Ces listes de projets ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de ces listes au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (51 projets pour un montant maximum de 1 026 256 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### **PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2022**

La deuxième tranche de travaux 2022, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 12 projets, pour un montant de 539 450 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (12 projets pour un montant de 539 450 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

#### **DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE**

##### ➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CAEN	A	RUE DE CALIX	EP	229 376,53 €	38 424,25 €	17%
VILLERS SUR MER	A	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE ET DES RAVENELLES	EP	320 232,08 €	86 713,90 €	27%

Les projets de conventions ont été adressés aux membres du Bureau Syndical, en annexe 11 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet ce projet de conventionnement au Bureau Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux des communes de Caen et Villers-sur-Mer ;
- **ADOpte** les conventions correspondantes ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 4581822 – Travaux sous mandat Eclairage 2022 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

#### ➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les cinq conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CESNY-AUX-VIGNES	Le clos Bavent	VESQUAL LOTISSEUR	Pose de 564 ml de réseau BT souterrain	62 954,78 €
ETERVILLE	L'Orée	CREADIMM	Pose de 423 ml de réseau BT souterrain	46 805,29 €
	Le Val de Colandon	SARL LE VAL DE COLANDON	Pose de 150 ml de réseau BT souterrain	21 054,69 €
FRENOUVILLE	Les Evignettes T3	VIABILIS	Pose de 214 ml de réseau BT souterrain	32 429,25 €
SOUMONT-ST-QUENTIN	Joseph Larue	LCV Développement	Pose de 305 ml de réseau BT souterrain	37 203,46 €
<b>TOTAL</b>				<b>200 447,47 €</b>

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** les cinq conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 200 447,47 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## GROUPEMENTS DE COMMANDES

---

- **Convention constitutive du groupement de commande SDEC ÉNERGIE / Enedis pour le traitement des poteaux béton déposés 2022.**

Depuis 2002, Enedis et le SDEC ÉNERGIE mènent conjointement des opérations de concassage et de recyclage des supports béton du réseau de distribution publique d'électricité déposés dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Le dernier conventionnement en date du 5 mars 2019 arrivant à échéance, la commission propose de reconduire ce partenariat.

Le projet de convention, joint en annexe 12 de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, définit les modalités de désignation et de mission du coordonnateur du groupement ainsi que la mise en place d'une commission d'attribution de ce marché.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** le groupement de commandes composé d'Enedis et du SDEC ÉNERGIE, pour le traitement des supports béton déposés par les deux maîtres d'ouvrages, en continuité du partenariat existant depuis 2002 ;
- **ADOPTE** la convention de partenariat correspondante ;
- **DECIDE** de lancer la procédure de consultation ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

- **Convention constitutive du groupement de commande TEN (Te61 - SDEM50 - SDE76 et SDEC ÉNERGIE) pour le marché amiante et HAP.**

Considérant la présence d'amiante et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (H.A.P.) dans les revêtements et enrobés jusqu'en 1995, il y a nécessité d'évaluer la présence d'amiante par des diagnostics en réalisant des carottages et analyses par couche de revêtement.

Dans ce contexte, le TEN envisage d'engager un groupement d'achat composé du Te61, du SDEM50, du SDE76 et du SDEC ÉNERGIE, avec pour coordonnateur de ce groupement le Te61.

Le projet de convention, joint en annexe 13 de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, définit les modalités de désignation, de mission du coordonnateur du groupement et des missions des membres.

*Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** le groupement de commandes du TEN (Te61, SDEM50, SDE76 et SDEC ÉNERGIE) pour le marché amiante et H.A.P., avec pour coordonnateur de ce groupement le Te61 qui n'appliquera pas de frais de gestion ;
- **ADOPTE** la convention de partenariat correspondante ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

**ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE**

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 8 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

**ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022**

 ➤ **2ème Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)**

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la deuxième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 14 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	95	282 449 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	4 821 €
Signalisation lumineuse		4	10 934 €
<b>Total</b>		<b>100</b>	<b>298 204 €</b>

 ➤ **3ème tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 1 135 493 € TTC :

Programme travaux	Commune/Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement éclairage public	OUISTREHAM	Vidéo protection	842 388 €
	COLLEVILLE-MONTGOMERY		110 655 €
	CONDE-SUR-IFS		123 761 €
Efficacité énergétique	CARPIQUET	Programme efficacité énergétique tranche 2022	58 690 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 135 493 €</b>

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de 1 135 493 € TTC ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

**MOBILITES BAS CARBONE****SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE)**

Madame la Présidente rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) incite à la réalisation d'un schéma directeur IRVE, dont l'échelle départementale est pertinente.

Le code général des collectivités territoriales permet aux syndicats d'énergies comme le SDEC ÉNERGIE, d'être légitime pour réaliser et financer les schémas directeurs.

Les 4 autres syndicats d'énergie normands se sont engagés dans cette même dynamique.

Ce schéma directeur est, avant tout, un outil d'aide à la décision au service des territoires, des AOM et des collectivités.

Il va permettre de mieux cerner l'offre de recharge électrique ouverte au public sur nos différents territoires :

- en cohérence avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie...,
- en coordination entre les maîtres d'ouvrages publics et privés,
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité, réalisés par la société ARTELIA, mandatée par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un groupement de commande avec le TEN, il permettra d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

Ce schéma s'appuie sur la concertation avec toutes les parties prenantes de la mobilité électrique, garant du bon déploiement local des IRVE dans le Calvados.

La commission « Mobilités bas carbone » a validé ces grands principes et a proposé, à la décision de la Présidente, que la société ARTELIA accompagne le syndicat dans la phase de concertation à venir et dans la rédaction du schéma directeur des IRVE du calvados.

Après cette phase de concertation de plusieurs mois, ce schéma sera soumis à la validation du Préfet début 2023.

La société ARTELIA est invitée, par visioconférence, a présenté les phases 1 et 2 de son étude préalable (cf. annexe 2 de ce procès-verbal).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h15.

La Présidente,

Le Secrétaire de séance,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Cédric POISSON

*Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.*

*Annexe 2 : Présentation des phases 1 et 2 de l'étude préalable d'ARTELIA.*

**BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2022**  
**Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 09/04/2022 au 15/05/2022**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT
2031	Informatique	NUMEXTER SAS	ACTUALISATION DU SDSI	04/05/2022	988	3 600,00
20422	Expertise des réseaux	AUBERTIN	BASLY - AIDES FINANCIERES	15/04/2022	50435	1 819,03
				02/05/2022	955	1 819,03
				09/05/2022	1016	2 182,84
		GAEC LEGENTIL	BREMOY - AIDE PHOTOVOLTAIQUE	02/05/2022	956	4 166,67
				15/04/2022	50436	4 166,67
09/05/2022	1017	5 000,00				
2315	Concession	DIRECTION DEPARTEMENTALE	TAXE D'AMENAGEMENT COURTONNE LA MEURDRAC	06/05/2022	1005	916,00
	Expertise des réseaux	EPSYS SAS	CREATION PSSA GODERD 100 KVA	09/05/2022	50512	321,52
		GB FORAGES DIRIGES	ANNEBAULT - MUTATION PSSB	04/05/2022	50507	4 546,00
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BT EGLISE 605-13 ET BT MARE	04/05/2022	50487	499,76
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MUTATION PSSB QUATRE ROUTES 100K	04/05/2022	50506	4 024,57
		SELAR D ET ASSOCIES EX CHUITON	CONVENTION SDEC / TIER	03/05/2022	50483	12,00
			CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50508	12,00
			CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50510	15,54
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50466	19,08
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50451	22,62
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50450	27,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50457	27,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50462	27,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50471	27,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50472	27,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50449	34,08
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50454	34,08
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50458	34,08
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50468	42,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50464	49,08
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50460	51,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50469	55,08
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50455	56,18
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50452	67,62
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50461	83,16
			INDEMNITES TIER	29/04/2022	50463	250,00
			INDEMNITES TIER	29/04/2022	50465	250,00
			INDEMNITES TIER	06/05/2022	50509	250,00
			INDEMNITES TIER	29/04/2022	50459	339,90
			INDEMNITES TIER	29/04/2022	50453	400,99
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50450	549,77
			BT MAIRIE 692-18 - EXTENSION BT POLE SAN	28/04/2022	50448	550,00
			BT BOUCHERIES 201-07 ET BT LOT COMMUNAL	28/04/2022	50445	550,00
			BT BT FIRFOL 270-03	28/04/2022	50447	550,00
			MUTATION H61 MANOIRS 100KVA PAR 100KVA	28/04/2022	50444	550,00
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50472	550,15
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50468	550,91
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50470	550,91
		CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50471	551,10	
		CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50460	551,29	
		CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50462	551,29	
		CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50455	551,48	
		CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50458	551,67	
CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50454	551,86			

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50457	551,86
			CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50508	551,86
			CONVENTION SDEC / TIER	06/05/2022	50510	551,86
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50449	552,05
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50466	552,05
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50452	553,57
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50464	553,57
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50451	555,28
			CONVENTION SDEC / TIER	29/04/2022	50461	558,13
			CONVENTION SDEC / TIER	03/05/2022	50483	559,46
			INDEMNITES TIER	29/04/2022	50456	736,02
			INDEMNITES TIER	03/05/2022	50484	1 375,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>50 636,72</b>

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT
60632	Achats	AMAZON BUSINESS EU SARL	COMMANDE DE CABLES	12/05/2022	1105	12,48
		UGAP	PUITRE	12/05/2022	1099	322,06
6068	Achats	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE DE GOBELETS	12/05/2022	1102	40,69
61358	Achats	ELIS	BONBONNES D'EAU - MARS 2022	12/05/2022	1095	176,24
615221	Achats	ORQUIN	PORTE SAS/PARKING - SAS/ACCUEIL ET PORTE	12/05/2022	1106	639,00
61551	Achats	LEROUX BROCHARD SAS	REPLACEMENT AMPOULE AVG EL682HY	12/05/2022	1094	41,31
		CENTRE BONNET	CT EC-321-GE -DEKRA- 2022	12/05/2022	1098	58,08
		DIAC LOCATION	EC 321 GE	12/05/2022	1086	71,67
			ED 551 RG	12/05/2022	1086	71,67
			EC 321 GE	12/05/2022	1091	71,67
			ED 551 RG	12/05/2022	1091	71,67
			CX 946 KR	12/05/2022	1087	74,17
			CX 946 KR	12/05/2022	1092	74,17
			EB 559 VZ	12/05/2022	1086	82,53
			EB 559 VZ	12/05/2022	1091	82,53
			EM 409 XD	12/05/2022	1087	116,55
EM 409 XD	12/05/2022	1092	116,55			
61563	Informatique	CREATEUR D'IMAGE	MAINTENANCE ANNUELLE SITE INTERNET	06/05/2022	1004	339,18
		EDITIONS LE MONITEUR	ABONNEMENT BATIPRIX -GESTION DE CHIFFRAGE	06/05/2022	1003	205,20
		IBC DIALOGUE	ABONNEMENT ANNUEL ADAUDI 2 SERVEURS	06/05/2022	1000	270,00
	ABONNEMENT ANNUEL ADAUDI 2 CONTROLEURS		06/05/2022	1000	510,00	
	Achats	A CAEN L'AQUA	ENTRETIEN AQUARIUM - 2EME TRIMESTRE 2022	12/05/2022	1100	339,50
NORMANDIE FERMETURES AUTOMATIQUE		REMISE AU PROPRE MARQUAGE AU SOL PORTAIL	12/05/2022	1088	365,00	
6182	Achats	EDITIONS LE MONITEUR	ABONNEMENT CODE PRATIQUE URBANISME	12/05/2022	1097	480,74
			ABONNEMENT LE CLUB PREMIUM FINANCES	12/05/2022	1096	494,61
		EDITIONS WEKA	ABONNEMENT WEKA DU 29/05/2022 AU 28/05/2	12/05/2022	1104	1 546,92
6184	Eclairage Public	CIRCET	CIRCET - FORMATION VISIMAX	12/04/2022	888	350,00
62268	Concessions	CABINET DIDIER SEBAN	DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	27/04/2022	934	1 099,80
			DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	11/05/2022	1059	1 099,80
			DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	27/04/2022	934	2 932,74
			DOSSIER SDEC/DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	11/05/2022	1059	2 932,74
		SELARL ACR HUISSIERS	FRAIS DE DEPLACEMENT	27/04/2022	935	7,67
			NEGOCIATION DE PROTOCOLE TRANSACTION	27/04/2022	935	480,00

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant Mandaté HT
		SELARL GB2A	ECHANGES, REVISION ET CORRESPONDANCE	12/05/2022	1085	489,12
			REDACTION ET ANALYSE SUR PROJET DE PARC	12/05/2022	1085	3 423,84
6228	Communication	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	MISE SOUS PLIS - COLLAGE ETIQUETTE ADRESSE	13/05/2022	1107	220,59
			MISE SOUS PLIS - COLLAGE ETIQUETTE ADRESSE	13/05/2022	1107	400,40
		APRIM	TRAITEMENT CHROMATIQUE DES PHOTOS	13/05/2022	1113	102,70
			JOURNAL D'INFORMATION DIALOGUE	13/05/2022	1119	308,10
			ANIMATION DE LA MATINEE ET DES 3 TABLES	13/05/2022	1109	450,00
			PREPARATION DES TABLES RONDES	13/05/2022	1109	600,00
			MISE EN PAGE DU JOURNAL TRIMESTRIEL	13/05/2022	1113	657,28
			REUNION DE REDACTIONS, REPORTAGES	13/05/2022	1113	1 725,36
		CREATEUR D'IMAGE	DEPLIANT 2 VOLETS - FORMAT FERME 21*29.7	13/05/2022	1117	400,00
			CONCEPTION GRAPHIQUE AIDES FINANCIERES	13/05/2022	1111	1 600,00
6231	Achats	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS DE PUBLICITE - LUMINAIRES INTERIEUR	12/05/2022	1103	720,00
6233	Communication	COPYCAEN	ROLL-UP MOSQUITO SCHEMA DIRECTEUR	13/05/2022	1118	119,90
		IMEC	JOURNEE DU PERSONNEL	13/05/2022	1120	2 575,76
		PETIT MEURTRE ENTRE AMIS	ANIMATION JOURNEE DU PERSONNEL	04/05/2022	985	1 041,67
		SARL RIEN QUE NOUS 3	POIREE	13/05/2022	1108	8,83
			JUS DE POMME	13/05/2022	1108	18,96
			CIDRE	13/05/2022	1108	20,41
			JUS DE POMME FRAMBOISE	13/05/2022	1108	24,55
			BUFFET APERITIF	13/05/2022	1108	199,05
6234	Direction générale	LA PETITE CANTINE	DEJEUNER	11/05/2022	1060	23,45
6236	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	IMPRESSION PAPETERIE CARTES DE VISITE	13/05/2022	1110	86,00
			IMPRESSION SUITE DE LETTRE SDEC ENERGIE	13/05/2022	1122	349,00
			IMPRESSION 4000 ENVELOPPES KRAFT	13/05/2022	1116	370,00
			IMPRESSION PAPIER A EN TÊTE SDEC ENERGIE	13/05/2022	1112	505,00
			IMPRESSION TÊTE DE LETTRE SDEC ENERGIE	13/05/2022	1123	505,00
			IMPRESSION DEPLIANT QUADRI RV - 2 VOLETS	13/05/2022	1121	650,00
			IMPRESSION 10000 EX ENVELOPPES SDEC ENER	13/05/2022	1123	757,00
			IMPRESSION DU JOURNAL DIALOGUE N°83 - 80	13/05/2022	1115	1 283,00
			IMPRESSION GUIDE DES AIDES 2022	13/05/2022	1114	3 843,00
6251	Achats	BIP AND GO	PÉAGES 2022	12/05/2022	1090	109,67
			PÉAGES 2022	12/05/2022	1089	344,16
6261	COM	APAEI DE PAPILLONS BLANCS	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT TARIF SO CATALO	13/05/2022	1107	605,34
			FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT TARIF DESTINEO	13/05/2022	1107	2 002,84
6262	Informatique	ALLNET SARL	NOM DE DOMAINE SDEC-ENERGIE.COM	06/05/2022	999	120,00
6281	Achats	AFE PARIS	ADHESION 2022 AFE	12/05/2022	1093	1 270,00
65311	Ressources Humaines	SIE	ELU	10/05/2022	1051	212,51
		IRCANTEC	ELU	10/05/2022	1053	243,69
		URSSAF	ELU	10/05/2022	1046	712,74
65313	Ressources Humaines	IRCANTEC	ELU	10/05/2022	1053	386,12
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>45 061,98</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>95 698,70</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2022**  
**Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €**  
**Au titre des délégués de la Présidente**  
**du 09/04/2022 au 15/05/2022**

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
61561	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1077	5 050,79
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1078	6 722,14
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1076	7 774,56
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1081	23 596,26
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1079	28 864,66
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	11/05/2022	1080	29 446,56
		TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	04/05/2022	984	10 036,86
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE EP 2022	28/04/2022	936	19 300,62
61563	Informatique	MC MA SOLUTIONS	MAINTENANCE DE LOGICIEL DE GROUPEMENT D'ACHATS	11/05/2022	1075	10 272,00
62281	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAU	06/05/2022	1002	7 458,68
62282	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAU	06/05/2022	1001	5 786,80
65311	Ressources Humaines	SALAIRES	INDEMNITES	10/05/2022	1044	6 030,94
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1037	6 191,02
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	927	6 191,02
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1035	6 521,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	925	6 521,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	926	6 559,82
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1036	6 559,82
			FACTURES GROUPEES EP/SL	27/04/2022	931	6 714,27
			FACTURES GROUPEES EP/SL	10/05/2022	1041	6 714,27
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1039	6 764,74
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	929	6 764,74
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	917	6 771,24
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1027	6 771,24
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1070	6 932,95
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	969	6 932,95
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1022	7 174,36
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	962	7 204,73
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1063	7 204,73
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1025	7 234,36
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1061	7 262,64
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	960	7 262,64
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1028	7 394,41
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	918	7 394,41
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	967	7 433,66
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1068	7 433,66
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1032	7 442,44
			FACTURES GROUPEES EP/SL	27/04/2022	922	7 442,44
			REGROUPEMENT FACTURE EP/SL	10/05/2022	1024	7 443,45
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1062	7 489,51
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	961	7 489,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	930	7 533,01
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1040	7 533,01
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	924	7 564,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1034	7 564,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1033	7 592,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	923	7 592,51
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1043	7 760,72
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	933	7 760,72
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	921	8 069,39
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1031	8 069,39
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	932	8 215,31
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1042	8 215,31
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1020	8 225,64
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1072	8 230,10
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	971	8 230,10

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
606121	Eclairage Public	PLUM ENTREPRISES & COLLECTIVITES	FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1026	8 339,60
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	916	8 339,60
			REGROUPEMENT FACTURES EP / SL	09/05/2022	1021	8 354,50
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	965	8 373,57
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1066	8 373,57
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	970	8 374,88
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1071	8 374,88
			REGROUPEMENT DE FACTURE EP / SL	09/05/2022	1019	8 385,73
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	966	8 405,99
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1067	8 405,99
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1018	8 561,05
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	964	8 600,90
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1065	8 600,90
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	928	8 753,37
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1038	8 753,37
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1023	8 892,54
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1069	8 933,97
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	968	8 933,97
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	920	8 978,99
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1030	8 978,99
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	963	9 095,58
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1064	9 095,58
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1029	9 678,90
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	919	9 678,90
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	972	9 691,19
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1073	9 691,19
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1062	9 981,43
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	961	9 981,43
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	969	11 588,71
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1070	11 588,71
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	967	11 778,53
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1068	11 778,53
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1063	11 779,97
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	962	11 779,97
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1039	12 264,08
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	929	12 264,08
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1067	13 055,25
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	966	13 055,25
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	931	13 891,84
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1041	13 891,84
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	960	14 075,76
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1061	14 075,76
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1071	14 125,82
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	970	14 125,82
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1037	14 216,00
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	927	14 216,00
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1072	14 314,69
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	971	14 314,69
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	972	14 539,58
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1073	14 539,58
FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1035	14 586,92			
FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	925	14 586,92			
FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	926	14 840,57			
FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1036	14 840,57			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	965	14 845,61			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1066	14 845,61			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1069	15 783,22			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	968	15 783,22			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1065	15 841,75			
FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	964	15 841,75			
FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1033	16 088,72			

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant Mandaté HT
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	923	16 088,72
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1034	16 429,94
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	924	16 429,94
			FACTURES GROUPEES EP /SL	27/04/2022	922	16 618,61
			FACTURES GROUPEES EP /SL	10/05/2022	1032	16 618,61
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	03/05/2022	963	17 637,77
			FACTURES GROUPEES MARS 2022	11/05/2022	1064	17 637,77
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	933	17 804,13
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1043	17 804,13
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	921	17 814,46
			FACTURES GROUPEES EP /SL	10/05/2022	1031	17 814,46
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1040	17 984,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	930	17 984,57
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	928	18 080,67
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1038	18 080,67
			FACTURES GROUPEES EP / SL	27/04/2022	932	20 005,31
			FACTURES GROUPEES EP / SL	10/05/2022	1042	20 005,31
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1027	20 681,19
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	917	20 681,19
			REGROUPEMENT FACTURE EP /SL	10/05/2022	1024	20 787,54
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	918	22 189,30
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1028	22 189,30
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1022	22 409,18
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1025	24 991,54
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1020	27 276,54
			REGROUPEMENT FACTURES EP /SL	09/05/2022	1021	27 590,00
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1019	27 687,05
			FACTURE EP /SL - JANVIER 2022	27/04/2022	919	27 972,44
			FACTURE EP /SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1029	27 972,44
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	916	28 050,21
			FACTURES EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1026	28 050,21
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	09/05/2022	1018	29 554,81
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	10/05/2022	1030	30 182,56
			FACTURE EP / SL - JANVIER 2022	27/04/2022	920	30 182,56
			REGROUPEMENT FACTURE EP / SL	10/05/2022	1023	30 574,99
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>						<b>1 959 334,35</b>
21351	Achats	ENTREPRISE HUE	TRAVAUX OPEN SPACE - RENOVATION	12/05/2022	1101	5 351,30
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>						<b>5 351,30</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>						<b>1 964 685,65</b>

**BUREAU SYNDICAL DU 3 JUIN 2022**  
**Compte-rendu des dépenses du personnel**  
**Au titre des délégations de la Présidente**  
**du 09/04/2022 au 15/05/2022**

Numéro de compte	Libellé de comptes	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6218	Autre personnel extérieur	AGENT	416,32	03/05/2022
6331	Versement mobilité	URSSAF	3 125,21	10/05/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	781,31	10/05/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	URSSAF	1 484,41	10/05/2022
		CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 250,09	10/05/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	468,78	10/05/2022
64111	Rémunération principale	TICKETS	2 088,45	10/05/2022
		URSSAF	16 354,90	10/05/2022
		PREFON	237,50	10/05/2022
		CNRACL	13 102,66	10/05/2022
		SIE	9 958,69	10/05/2022
		SALAIRES	74 193,38	10/05/2022
		RAFP	1 170,95	10/05/2022
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 530,02	10/05/2022
64113	Nouvelle bonification indiciaire	SALAIRES	882,97	10/05/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	49 588,86	10/05/2022
64131	Rémunérations	IRCANTEC	1 220,46	10/05/2022
		TICKETS	630,00	10/05/2022
		SIE	1 693,49	10/05/2022
		URSSAF	6 180,31	10/05/2022
		SALAIRES	18 816,48	10/05/2022
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	335,99	10/05/2022
64138	Primes et autres indemnités	SALAIRES	9 340,77	10/05/2022
64171	Rémunérations des apprentis	URSSAF	13,21	10/05/2022
		IRCANTEC	5,07	10/05/2022
		SALAIRES	1 390,33	10/05/2022
		TICKETS	72,45	10/05/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	29 191,08	10/05/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	ATIACL	468,62	10/05/2022
		IRCANTEC	1 908,93	10/05/2022
		RAFP	1 170,95	10/05/2022
		CNRACL	36 179,80	10/05/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 547,79	10/05/2022
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	URSSAF	26,51	10/05/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 551,97	10/05/2022
<b>TOTAL</b>			<b>289 378,71</b>	



**MINISTÈRE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
ET DES RELATIONS  
AVEC LES COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le ministre

Paris, le - 5 MAI 2022

Réf : BDC\_AP/2022-04/16264/PDA

Copie: PS, CODIR, AB, CF

Monsieur Xavier PINTAT  
Président de la fédération  
nationale des collectivités  
concedantes et régies  
Maire de Soulac-sur-Mer  
20 boulevard de Latour-  
Maubourg  
75007 PARIS

*A*  
Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du Président de la République, qui m'a transmis votre correspondance, sur les conséquences de la hausse des prix de l'énergie sur l'équilibre financier des collectivités locales.

Le prix de toutes les énergies a connu en 2021 et début 2022 une hausse forte qui impacte aussi bien les particuliers, les entreprises que les collectivités. Cette situation liée au contexte international concerne tous les pays, en Europe, comme ailleurs dans le monde.

Le Gouvernement a anticipé ces hausses et prévu plusieurs dispositions pour limiter leurs effets à court terme, et concerne les ménages, les entreprises et les collectivités.

S'agissant de l'électricité, les collectivités de moins de dix salariés et de 2 M€ de recettes réelles de fonctionnement bénéficient ainsi du bouclier tarifaire qui limite la hausse des tarifs réglementés à 4 % en moyenne.

Les autres collectivités bénéficient de deux autres mesures du bouclier tarifaire : la baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) et l'augmentation du volume de l'accès régulé à l'énergie nucléaire historique (ARENH) prévue en 2022.

La TICFE passe ainsi d'un montant de 22,5 €/MWh à 0,5 €/MWh jusqu'au 31 janvier 2023. Cette mesure aura un effet important sur les tarifs des collectivités. Il s'agit d'un effort de 8 Mds€ pour l'État dont 400 M€ bénéficieront aux collectivités selon les projections.

La mesure d'augmentation de l'ARENH va bénéficier à tous les consommateurs en permettant aux fournisseurs d'énergie d'acheter 20 % d'énergie en plus au tarif de 45 €/MWh alors que les prix de marché dépassent actuellement les 250 €/MWh. Cette mesure bénéficiera ainsi à tous les ménages.

Hôtel de Castries  
72, rue de Varenne - 75007 Paris

À titre d'exemple, l'effet cumulé de ces deux mesures pour une commune de taille moyenne permettra de ramener la hausse de 35 % à 20 % grâce à la baisse de TICFE et à 10 % grâce à la hausse du volume d'ARENH.

Ces mesures concernent l'électricité dont la France est un producteur très important et pour laquelle elle dispose de marges de manœuvre forte. Tel n'est pas le cas du gaz, importé pour l'essentiel et pour lequel le bouclier tarifaire vient en soutien des ménages. Il ne soutient pas les entreprises, ni les collectivités avec toutefois une exception : le Premier ministre a annoncé, le 16 mars dernier, l'augmentation du fonds chaleur de 350 à 520 M€ pour financer la substitution du gaz par d'autres énergies.

L'efficacité de ces dispositions dépend également des marchés de fourniture d'énergie. Ceux-ci ont pu connaître une hausse très importante voire des pratiques d'offre de fournisseurs incompatibles avec les délais nécessaires à une collectivité pour se mobiliser en toute connaissance de cause.

Les acheteurs peuvent néanmoins adapter leurs procédures de passation de marché à la situation actuelle. Pour les procédures de passation à venir, il peut être recommandé de privilégier les accords-cadres (1<sup>o</sup> de l'article L. 2125-1 du code de la commande publique) multi-attributaires à marchés subséquents (article R. 2162-2 du code de la commande publique). Cette technique d'achat permet de remettre périodiquement en concurrence les titulaires de cet accord-cadre pour l'attribution des marchés subséquents, de se prémunir des défaillances d'un titulaire et de réduire les délais de remise des offres. Les procédures déjà en cours manifestement incompatibles avec la hausse réelle des prix peuvent être déclarées sans suite pour être relancées selon ces principes.

Eu égard à la complexité des achats d'énergie, les acheteurs peuvent également décider de recourir aux services de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) ou d'autres centrales d'achat susceptibles de répondre à leurs besoins énergétiques, et qui ont une expertise établie en la matière.

S'agissant de l'augmentation des prix du carburant, les collectivités comme l'ensemble des ménages bénéficient également de la mesure d'aide exceptionnelle de 15 ct/€ hors taxe.

En complément de ces mesures du court terme, l'État accompagne également les démarches des collectivités territoriales pour réduire structurellement leur consommation d'énergie grâce à de l'ingénierie et des concours financiers.

L'État soutient ainsi le programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE) et porté par votre fédération. Il a vocation à accélérer massivement la rénovation énergétique du parc des collectivités locales en encourageant la mutualisation et la planification des actions de réduction des factures d'énergie à court et long terme.

Il propose un soutien fort en ingénierie *via* un centre de ressources facilitant le parcours des collectivités (guide, cahier des charges, simulateurs etc.), le recrutement d'économistes de flux et le financement de maîtrise d'œuvre et de diagnostics. Il finance également l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le programme ACTEE 1 a déjà permis la mobilisation de 12 500 communes. Le programme ACTEE 2, doté de 100 M€ sur deux ans, a déjà permis de sélectionner 45 groupements lauréats (soit 6 156 bâtiments publics) en 2021. Il vient d'intégrer un sous-programme dédié à l'éclairage public pour 10 M€.

L'État soutient également financièrement les projets des collectivités par l'intermédiaire des dotations d'investissement. La dotation rénovation énergétique (DSIL et DSID) a ainsi mobilisé 942 M€ en AE en 2021 en faveur du bloc communal et des départements. Dans le cadre du plan de relance, 950 M€ de DSIL exceptionnelle ont été engagés en faveur du bloc communal, notamment pour soutenir des opérations de transition écologique.

Pour 2022, les dotations d'investissement aux collectivités territoriales sont maintenues à un niveau historiquement élevé (notamment 1,046 Md€ de DETR, 873 M€ de DSIL, dont 303 M€ exceptionnels liés aux reliquats de FEADER). J'invite les collectivités intéressées à se rapprocher de leur préfet pour en bénéficier.

Dans le cadre des aides à la rénovation des bâtiments des collectivités, en complément des dotations aux collectivités, le dispositif des certificats d'économies d'énergie prévoit des bonifications via le « Coup de pouce chauffage des bâtiments tertiaires » pour le remplacement des équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire utilisant des énergies fossiles afin de les remplacer par des dispositifs plus efficaces énergétiquement et utilisant des énergies renouvelables.

Enfin de nombreux programmes financés par les certificats d'économie d'énergie permettent d'accompagner la planification et l'investissement des collectivités en matière de mobilité décarbonées, notamment le déploiement de bornes de recharges et le vélo. Je vous invite à retrouver ces mesures sur le site du Ministère de la Transition écologique : <https://www.ecologie.gouv.fr/economies-denergie-dans-collectivites>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

bi 2 →

Joël GIRAUD



**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**Bureau Syndical du 03 juin 2022**

Situation au 08 juin 2022

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIFS POURVUS	dont contractuels	EFFECTIFS CT	REPARTITION / GENRE		EFFECTIFS ETP*
						Femmes	Hommes	
Emploi fonctionnel Directeur général des services	A	1	1	0	1	0	1	1
<b>Filière administrative</b>								
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1	0	1	1	0	1,0
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	7	7	0	7	6	1	6,8
Rédacteur	B	2	2	0	2	2	0	1,8
Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	6	6	0	6	6	0	5,6
Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	3	3	0	3	3	0	3,0
Attaché	A	3	3	0	3	3	0	3,0
Attaché principal	A	3	3	2	3	2	1	3,0
<b>Filière technique</b>								
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0	1	0	1	1,0
Agent de maîtrise	C	2	1	1	1	0	1	1,0
Technicien	B	8	8	8	8	1	7	8,0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	B	3	2	0	2	0	2	2,0
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	7	7	0	7	1	6	6,5
Ingénieur	A	8	8	3	8	3	5	8,0
Ingénieur principal	A	5	5	0	5	1	4	5,0
Ingénieur en chef	A	3	3	0	3	0	3	3,0

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>64</b>	<b>61</b>	<b>14</b>	<b>61</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>59,7</b>
----------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-------------

Commentaires sur les effectifs

L'effectif du SDEC ENERGIE est composé de 61 agents permanents répartis comme suit :

- 48 fonctionnaires et 12 contractuels ;
- 5 agents à temps partiel (dont thérapeutique) ;
- 23 agents de catégorie A, 27 agents de catégorie B, 10 agents de catégorie C.
- 29 femmes et 32 hommes.

L'effectif du SDEC ENERGIE correspond à 59,7 équivalents temps plein (ETP).

S'y ajoutent un emploi non permanent (contrat de projet) à temps plein, un apprenti, un contrat temporaire (renfort) ainsi qu'un emploi à temps plein mis à disposition par le CDG14.

19/05/2022



## COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU 19 MAI 2022

ACTIVITE ECONOMIQUE														
COMMUNE	CAT. COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION			RENFORCEMENT		
									SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
<u>ANGUERNY</u> <i>Etude à lancer</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un hangar de stockage agricole comprenant un atelier et un local phytosanitaire (36 kVA - Triphasé).	LEMARINIER Alexandre	Extension BT + renforcement	73	Barème	7 789,00 €	2 336,70 €	3 115,60 €	5 452,30 €	0,00 €	2 336,70 €	6 500,00 €
<u>BIEVILLE-BEUVILLE</u>	B1	Hors champ d'urbanisme	Aide financière pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit d'un nouveau hangar.	HULIN Richard	Enedis : extension HTA et BT	20	Enedis	4 656,00 €	465,60 €	0,00 €	465,60 €	0,00 €	4 190,40 €	0,00 €
<u>DOUVILLE-EN-AUGE</u>	C	Hors champ d'urbanisme	Aide financière pour l'installation d'une production photovoltaïque sur le toit d'un nouveau hangar.	MAERTENS Erid	Enedis : extension HTA et BT	79	Enedis	20 313,34 €	<sup>(1)</sup> 5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	15 313,34 €	0,00 €
<u>JUAYE-MONDAYE</u> <i>OS lancé</i>	C	Déclaration préalable	Alimentation en énergie électrique d'un futur pylône de télécommunications (12kVA MONO Type II)	ORANGE UPR OUEST	Extension HTA + BT	645	Réel	54 976,35 €	<sup>(2)</sup> 10 000,00 €	21 990,54 €	31 990,54 €	0,00 €	22 985,81 €	0,00 €
<u>MEZIDON VALLEE D'AUGE</u> <u>GRANDCHAMP-LE-CHATEAU</u> <i>Etude en cours</i>	C	Permis de construire	Alimentation en énergie électrique d'un siège d'exploitation agricole	REY Patrick	Extension BT	243	Barème	21 389,00 €	6 416,70 €	8 555,60 €	14 972,30 €	0,00 €	6 416,70 €	0,00 €
<u>SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT</u> <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique d'un distributeur de pain 12kVA	SARL PETIT	Extension BT	80	Barème	8 349,00 €	2 504,70 €	3 339,60 €	5 844,30 €	0,00 €	2 504,70 €	0,00 €

ALIMENTATION DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - COMMUNES ET ACTIVITES ECONOMIQUES														
COMMUNE	CAT COMMUNE	DOCUMENT D'URBANISME	DESIGNATION DU PROJET	PETITIONNAIRE	TYPE DE TRAVAUX	LINEAIRE EXTENSION	EXTENSION		FINANCEMENT HT					
							TYPE	HT	EXTENSION			RENFORCEMENT		
									SDEC ENERGIE	PCT 75 %	TOTAL AIDES	COMMUNE/CC	PETITIONNAIRE	SDEC ENERGIE
<u>HERMIVAL-LES-VAUX</u> <i>Etude en cours</i>	C	Hors champ d'urbanisme	Alimentation en énergie électrique de bornes IRVE, 250 kVA C4 TRI	Parc Zoologique de CERZA	Extension BT + renforcement	20	Barème	3 968,00 €	0,00 €	2 976,00 €	2 976,00 €	0,00 €	992,00 €	61 164,23 €
<b>TOTAUX</b>						<b>1 160</b>		<b>121 440,69 €</b>	<b>26 723,70 €</b>	<b>39 977,34 €</b>	<b>66 701,04 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>54 739,65 €</b>	<b>67 664,23 €</b>

<sup>(1)</sup> Dans le cas où la commission ne souhaiterait pas appliquer le plafond de 5 000 €, l'aide serait de 6 094,00 €

<sup>(2)</sup> Dans le cas où la commission ne souhaiterait pas appliquer le plafond de 10 000 €, l'aide serait de 16 492,91 €



## COMMISSION "DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE" du 19 MAI 2022

### AIDES AUX EXTENSIONS POUR ALIMENTATION ELECTRIQUE DES SITES PRIVES

COMMUNE	LOCALISATION	CAT. COMMUNE	DESIGNATION DU PROJET	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION HT	FINANCEMENT EXTENSION HT					RENFORCEMENT HT		
						EXTENSION							
						SDEC ENERGIE	PCT 40 %	TOTAL AIDES	COMMUNE	PETITIONNAIRE		SDEC ENERGIE	
DUCY-SAINTE-MARGUERITE	DUCY-SAINTE-MARGUERITE	C	Raccordement électrique d'un bâtiment existant (12 kVA - Monophasé)	60	6 749,00 €	1 349,80 €	2 699,60 €	4 049,40 €	0,00 €	2 699,60 €	0,00 €		
GONNEVILLE-EN-AUGE	GONNEVILLE-EN-AUGE	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 14 lots et d'une armoire d'éclairage public, 112 kVA MONO foisonnés - AMENEE BT ET RENFORCEMENT	20	3 154,75 €	1 261,90 €	1 261,90 €	2 523,80 €	630,95 €	0,00 €	20 948,43 €		
GRIMBOSQ	GRIMBOSQ	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA.	57	6 503,00 €	1 300,60 €	2 601,20 €	3 901,80 €	0,00 €	2 601,20 €	0,00 €		
LE FRESNE-CAMILLY	LE FRESNE-CAMILLY	C	Création d'un 2ème compteur dans une habitation existante scindée en 2 parties	40	5 143,00 €	1 028,60 €	2 057,20 €	3 085,80 €	0,00 €	2 057,20 €	16 500,00 €		
MERY-BISSIERES-EN-AUGE	BISSIERES	C	Alimentation en énergie électrique d'un gîte existant 12kVA	125	11 949,00 €	2 389,80 €	4 779,60 €	7 169,40 €	0,00 €	4 779,60 €	0,00 €		
MERY-BISSIERES-EN-AUGE	MERY-CORBON	C	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 11 lots et d'une armoire d'éclairage public, 90 kVA MONO foisonnés AMENEE BT	50	6 238,05 €	2 495,22 €	2 495,22 €	4 990,44 €	1 247,61 €	0,00 €	0,00 €		
SAINTE-LAMBERT	SAINTE-LAMBERT	C	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation 12kVA	62	6 909,00 €	1 381,80 €	2 763,60 €	4 145,40 €	2 763,60 €	0,00 €	0,00 €		
SANNERVILLE	SANNERVILLE	C	Viabilisation de 2 parcelles 2x12kVA	50	5 949,00 €	1 189,80 €	2 379,60 €	3 569,40 €	0,00 €	2 379,60 €	0,00 €		
						<b>464</b>	<b>52 594,80 €</b>	<b>12 397,52 €</b>	<b>21 037,92 €</b>	<b>33 435,44 €</b>	<b>4 642,16 €</b>	<b>14 517,20 €</b>	<b>37 448,43 €</b>



## Convention de soutien à une famille en difficulté

Entre :

Le **Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados** représenté par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du Bureau Syndical en date du 3 juin 2022 ci-après désigné : le SDEC ENERGIE,  
Ci-après désigné « le SDEC ENERGIE »

Et :

Le **Centre Communal d'Action Sociale**, de la commune de Noues de Sienne, représenté par son Président Monsieur Georges RAVENEL, dûment habilité à cet effet,  
Ci-après désigné C.C.A.S,

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule :

Le **SDEC ENERGIE** a décidé de compléter son soutien aux familles en difficulté en réservant une enveloppe financière pour les familles en difficulté alimentées en gaz et dont la précarité est signalée directement par la commune ou son C.C.A.S.

### 1- Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de fixer le mécanisme d'attribution d'une aide exceptionnelle versée par le **SDEC ENERGIE** au C.C.A.S pour participer au règlement d'impayés de factures de gaz d'une famille en difficulté.

L'aide attribuée, en fonction de la situation de précarité de la famille, est versée au C.C.A.S et doit servir exclusivement au règlement des impayés de factures de gaz.

### 2 – Décision d'octroi de l'aide exceptionnelle :

Sur sollicitation du C.C.A.S, à l'aide du **formulaire de demande d'aide**, le **SDEC ENERGIE** a étudié l'attribution d'une aide exceptionnelle pour le règlement des impayés de factures de gaz.

Après examen de la fiche « demande d'aide aux familles en difficulté » concernant Madame XXXX, domiciliée au XXXXX, le **SDEC ENERGIE** a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 94,79 €.

### **3- Modalités de versement :**

Le versement de l'aide se fera après réception par le **SDEC ENERGIE**, de la présente convention dûment signée par le représentant du CCAS **accompagnée d'un relevé d'identité bancaire** (RIB).

Les sommes dues seront versées par mandat administratif.

La présente convention, exécutoire et pour valoir ce que de droit après signature des deux parties en deux exemplaires.

Fait à Caen, le XXXX 2022

La Présidente du SDEC ENERGIE

Le Président du C.C.A.S. de la  
commune de Noues de Sienne

Catherine GOURNEY-LECONTE

Georges RAVENEL



## Convention de soutien à une famille en difficulté

Entre :

Le **Syndicat Départemental d'Energies du Calvados** représenté par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, en vertu de la délibération du Bureau Syndical en date du 3 juin 2022 ci-après désigné : le SDEC ENERGIE,  
Ci-après désigné « le SDEC ENERGIE »

Et :

Le **Centre Communal d'Action Sociale**, de la commune d'Orbec, représenté par son Président Monsieur Etienne COOL, dûment habilité à cet effet, désigné ci-après C.C.A.S,

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule :

Le **SDEC ENERGIE** a décidé de compléter son soutien aux familles en difficulté en réservant une enveloppe financière pour les familles en difficulté alimentées en gaz et dont la précarité est signalée directement par la commune ou son C.C.A.S.

### 1- Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de fixer le mécanisme d'attribution d'une aide exceptionnelle versée par le **SDEC ENERGIE** au C.C.A.S pour participer au règlement d'impayés de factures de gaz d'une famille en difficulté.

L'aide attribuée, en fonction de la situation de précarité de la famille, est versée au C.C.A.S et doit servir exclusivement au règlement des impayés de factures de gaz.

### 2 – Décision d'octroi de l'aide exceptionnelle :

Sur sollicitation du C.C.A.S, à l'aide du **formulaire de demande d'aide**, le **SDEC ENERGIE** a étudié l'attribution d'une aide exceptionnelle pour le règlement des impayés de factures de gaz.

Après examen de la fiche « demande d'aide aux familles en difficulté » concernant Madame XXXX, domiciliée au XXXXX, le **SDEC ENERGIE** a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 300 €.

### **3- Modalités de versement :**

Le versement de l'aide se fera après réception par le **SDEC ENERGIE**, de la présente convention dûment signée par le représentant du CCAS **accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB)**.

Les sommes dues seront versées par mandat administratif.

La présente convention, exécutoire et pour valoir ce que de droit après signature des deux parties en deux exemplaires.

Fait à Caen, le XXXX 2022

La Présidente du SDEC ENERGIE

Le Président du C.C.A.S. de la  
commune d'Orbec

Catherine GOURNEY-LECONTE

Etienne COOL



## **Convention de répartition de la DSIL et de la DETR pour le projet de rénovation des bâtiments communaux et de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de la chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson**

Entre

**La commune d'Ouilly-le-Tesson, représentée par M. Jean-Yves HEURTIN, Maire, élu par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 ;**

**Le SDEC ENERGIE, représenté par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, dûment habilitée à cet effet par délibération du bureau syndical du 3 juin 2022;**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-42 ;

### Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de répartir les financements de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) alloués au projet de « rénovation des bâtiments communaux et de construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson » entre les différents maîtres d'ouvrage.

### Article 2 - Caractéristiques du projet

Le projet est à l'initiative de la commune d'Ouilly-le-Tesson.

En vertu des délibérations en date du 27 août 2018 et 15 juin 2021, la commune d'Ouilly-le-Tesson a transféré sa compétence « Énergies Renouvelables » au SDEC ENERGIE, ce qui fait de lui, le maître d'ouvrage de la partie du projet consacrée à la création de la chaufferie bois et du réseau technique.

La commune d'Ouilly-le-Tesson reste maître d'ouvrage de la partie consacrée à la rénovation des bâtiments communaux.



Le détail des travaux prévus dans le cadre du projet de « rénovation des bâtiments communaux et de création d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de la chaleur sur le territoire de la commune d'Ouilly-le-Tesson » figure en annexe 2 de la présente convention.

### Article 3 - Éligibilité aux dispositifs d'aide mis en place par les pouvoirs publics

Ce projet répond aux conditions d'éligibilité à la DSIL et à la DETR ;

En effet, il permet à la commune d'Ouilly-le-Tesson :

- de réduire les consommations énergétiques de la commune,
- d'améliorer le bilan carbone du territoire,
- de réduire la dépendance de la commune aux énergies non renouvelables,
- de mieux maîtriser les coûts de fonctionnement de la collectivité en substituant les systèmes de production de chaleur vieillissants et peu performants de l'école, des logements communaux et de la salle polyvalente par un réseau technique de distribution de la chaleur alimenté par une chaufferie bois munie d'un appoint/secours.

Les parties conviennent que la partie du projet qui consiste en la création d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de la chaleur sur la commune d'Ouilly-le-Tesson, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDEC ENERGIE par transfert de compétence, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DSIL, dans les conditions prévues à la deuxième phrase du premier alinéa du paragraphe C de l'article L. 2334-42 du code général des collectivités territoriales, et au titre de la DETR, dans les conditions prévues au second point de l'article L. 2334-33 du code général des collectivités territoriales.

### Article 4 – Répartition des financements DSIL et DETR

Les aides publiques allouées par l'État au projet sont les suivantes :

- Au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : **188 881,20 €**
- Au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) : **75 552,48 €**

D'après le plan de financement prévisionnel du projet, disponible en annexe 1, les crédits alloués par



l'État au projet sont répartis entre les différents maîtres d'ouvrage de la manière suivante :

<b>DSIL</b>		<b>DETR</b>	
<b>Montant attribué au projet</b>		<b>Montant attribué au projet</b>	
<b>188 881,20 €</b>		<b>75 552,48 €</b>	
<i>Dont pour le SDEC ENERGIE</i>	<i>Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson</i>	<i>Dont pour le SDEC ENERGIE</i>	<i>Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson</i>
<b>108 734,80 €</b>	<b>80 146,40 €</b>	<b>43 493,92 €</b>	<b>32 058,56 €</b>

#### Article 5 – Annexes à la convention

Annexe 1 :	Plan de financement prévisionnel.....	4
Annexe 2 :	Le programme détaillé des travaux.....	5

Fait à ....., le .....

**Le Maire d'Ouilly-le-Tesson**  
**Jean-Yves HEURTIN**

**La Présidente du SDEC ENERGIE**  
**Catherine GOURNEY-LECONTE**



## Annexe 1 : Plan de financement prévisionnel

Maître d'ouvrage	Projet	Liste des travaux / études	Montant investissement	DSIL	DETR	Taux de subvention	SDEC ENERGIE	Commune d'OUILLY LE TESSON
MOA OUILLY LE TESSON	Rénovation école	Isolation des murs par l'extérieur	41 500,00 €	16 600,00 €	6 640,00 €	56,00%	-	88 161,04 €
		Abaissement faux-plafond	7 000,00 €	2 800,00 €	1 120,00 €	56,00%		
		Isolation plancher bas sur sous-sol	4 500,00 €	1 800,00 €	720,00 €	56,00%		
		Relamping	800,00 €	320,00 €	128,00 €	56,00%		
		Aléa de chantier	4 393,00 €	1 757,20 €	702,88 €	56,00%		
		Maîtrise d'œuvre	8 729,07 €	3 491,63 €	1 396,65 €	56,00%		
	Rénovation salle polyvalente	Isolation des murs par l'extérieur	20 000,00 €	8 000,00 €	3 200,00 €	56,00%		
		Remplacement des menuiseries extérieures	27 500,00 €	11 000,00 €	4 400,00 €	56,00%		
		Abaissement faux-plafond + isolation	9 500,00 €	3 800,00 €	1 520,00 €	56,00%		
		Nouveaux émetteurs de chaleur (+réseau secondaire)	?					
		Relamping	1 300,00 €	520,00 €	208,00 €	56,00%		
		Aléa de chantier	3 498,00 €	1 399,20 €	559,68 €	56,00%		
	Rénovation logement 1	Maîtrise d'œuvre	9 269,70 €	3 707,88 €	1 483,15 €	56,00%		
		Isolation des murs par l'extérieur	19 000,00 €	7 600,00 €	3 040,00 €	56,00%		
		Pose de robinets thermostatiques	540,00 €	216,00 €	86,40 €	56,00%		
		Aléa de chantier	1 172,40 €	468,96 €	187,58 €	56,00%		
	Rénovation logement 2	Maîtrise d'œuvre	3 106,86 €	1 242,74 €	497,10 €	56,00%		
		Isolation des murs par l'extérieur	31 000,00 €	12 400,00 €	4 960,00 €	56,00%		
		Pose de robinets thermostatiques	630,00 €	252,00 €	100,80 €	56,00%		
		Aléa de chantier	1 897,80 €	759,12 €	303,65 €	56,00%		
		Maîtrise d'œuvre	5 029,17 €	2 011,67 €	804,67 €	56,00%		
<b>Totaux du projet sous maître d'ouvrage OUILLY LE TESSON</b>			<b>200 366,00 €</b>	<b>80 146,40 €</b>	<b>32 058,56 €</b>	<b>56,00%</b>		<b>88 161,04 €</b>
MOA SDEC ÉNERGIE	Chaufferie bois + réseau	Dépose et enlèvements chaufferies existantes	3 500,00 €	1 400,00 €	560,00 €	56,00%	81 551,00 €	38 057,28 €
		Chaufferie préfabriquée + Génie Civil	61 111,00 €	24 444,40 €	9 777,76 €	56,00%		
		Chaudière Biomasse	43 779,00 €	17 511,60 €	7 004,64 €	56,00%		
		Silo	25 361,00 €	10 144,40 €	4 057,76 €	56,00%		
		Hydro-accumulation + équipements	2 400,00 €	960,00 €	384,00 €	56,00%		
		Hydraulique chaufferie biomasse	19 000,00 €	7 600,00 €	3 040,00 €	56,00%		
		Chaudière d'appoint & accessoires	20 000,00 €	8 000,00 €	3 200,00 €	56,00%		
		Réseau	20 527,00 €	8 210,80 €	3 284,32 €	56,00%		
		Sous-stations	16 000,00 €	6 400,00 €	2 560,00 €	56,00%		
		SPS	1 000,00 €	400,00 €	160,00 €	56,00%		
		Etude topographique du réseau	822,00 €	328,80 €	131,52 €	56,00%		
		Etude de sol	4 500,00 €	1 800,00 €	720,00 €	56,00%		
		Accès chaufferie et silo + raccordement élec.	5 000,00 €	2 000,00 €	800,00 €	56,00%		
		Aléa de chantier	13 380,00 €	5 352,00 €	2 140,80 €	56,00%		
		Maîtrise d'œuvre	35 457,00 €	14 182,80 €	5 673,12 €	56,00%		
		<b>Totaux du projet sous maître d'ouvrage SDEC ÉNERGIE</b>			<b>271 837,00 €</b>	<b>108 734,80 €</b>		
<b>TOTAUX</b>			<b>472 203,00 €</b>	<b>188 881,20 €</b>	<b>75 552,48 €</b>	<b>56,00%</b>	<b>81 551,00 €</b>	<b>126 218,32 €</b>



## Annexe 2 : Le programme détaillé des travaux

### Définition générale

L'opération s'inscrit dans le cadre du projet de rénovation globale de plusieurs bâtiments communaux de la commune d'Ouilly-le-Tesson :

- L'école
- La salle polyvalente
- Deux logements communaux

Ce projet comprend la rénovation thermique des bâtiments et le remplacement des systèmes de production de chaleur actuels (3 chaudières fioul et un plafond rayonnant électrique) vieillissants, peu performants et/ou coûteux à l'usage par un système moins polluant et dont le coût de fonctionnement sera mieux maîtrisé par la commune d'Ouilly-le-Tesson : une chaufferie bois munie d'un appoint/secours et d'un réseau technique de distribution de la chaleur.

Afin de bénéficier de l'accompagnement du SDEC ENERGIE (qui se chargera de réaliser les marchés publics, de traiter les points techniques avec les différents intervenants et d'exploiter la chaufferie) et de financements supplémentaires (participation au financement du syndicat et accès à une aide financière de l'ADEME grâce à la mutualisation des projets par un seul maître d'ouvrage), la commune d'Ouilly le Tesson lui a transféré sa compétence « Énergies Renouvelables ». Le SDEC ENERGIE est donc devenu le maître d'ouvrage d'une partie de l'opération : celle consacrée à la substitution des systèmes de production de chaleur actuels par une chaufferie bois et son réseau technique de distribution de la chaleur.

### Fonctionnalités

Les travaux de rénovation des bâtiments doivent permettre de diminuer les consommations d'énergie primaire de chaque site d'au moins 40 %.

Il est envisagé d'installer la chaufferie, le silo et sa trémie sur la parcelle communale AC0018, sur l'espace vert disponible entre la salle polyvalente et l'école.

Les tailles de la chaufferie et du silo seront déterminées par le maître d'œuvre afin d'accueillir tous les équipements nécessaires au bon fonctionnement de l'installation ainsi qu'un départ en attente pour alimenter un potentiel futur club house.

Le silo devra être d'une taille suffisante pour permettre de limiter au maximum le nombre de livraisons annuelles de bois à 6. La trémie de remplissage du silo devra être accessible à des tracteurs avec bennes agricoles. Il ne faudra pas omettre la zone de manœuvre pour l'accès ou le retournement des tracteurs.



## Equipements généraux

Le projet consiste à rénover plusieurs bâtiments communaux et à remplacer les systèmes de production de chaleur actuels vieillissants, peu performants et/ou coûteux à l'usage par une chaufferie bois (munie d'un appoint/secours) centrale et un réseau de distribution de la chaleur.

Les travaux de rénovation programmés, sous maîtrise d'ouvrage communale, sont détaillés ci-après :

- Salle polyvalente :
  - Isolation thermique par l'extérieur ( $R \geq 4,35 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$ )
  - Abaissement du plafond (HSP  $\approx 3 \text{ m}$ ) avec isolation ( $R \geq 6,25 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$ )
  - Remplacement des menuiseries extérieures
  - Relamping LED
  - Remplacement des émetteurs de chauffage électriques par des émetteurs à eau chaude
- École :
  - Isolation thermique par l'extérieur ( $R \geq 4,35 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$ )
  - Abaissement du plafond (HSP  $\approx 2,8 \text{ m}$ )
  - Isolation du plancher bas depuis le sous-sol ( $R \geq 2,4 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$ )
  - Relamping LED
- Logements communaux :
  - Isolation thermique par l'extérieur ( $R \geq 4,35 \text{ m}^2 \cdot \text{K} \cdot \text{W}^{-1}$ )
  - Mise en place de robinets thermostatiques ( $\pm 6$ )

Sous maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, ces mêmes bâtiments verront leurs moyens de production de chaleur respectifs remplacés par une chaufferie centrale et un réseau de distribution de la chaleur.

La chaufferie centrale sera bi-énergie et comprendra :

- Une chaudière bois plaquettes bocagères en base
- Une chaudière d'appoint et secours
- Un ballon tampon (volume  $\geq 20$  litres / kW de puissance de la chaudière bois)
- Silo de stockage et système d'acheminement du bois

La chaleur sera desservie par un réseau technique de distribution de la chaleur d'environ 82 mètres linéaires jusqu'à des circuits secondaires de type radiateurs à eau chaude (ou équivalent).



Le réseau primaire sera majoritairement enterré. Les canalisations seront en polymères (polyéthylène ou équivalent) et les diamètres seront dimensionnés tels que les pertes de charges linéiques ne dépassent pas 15 mmCE/m.

La conception du chauffage permettra la régulation par bâtiment (afin de pouvoir dissocier les réduits).

La chaudière bois devra comprendre dans sa gamme de combustible le bois bocager de classe d'humidité M30 et de granulométrie P31. Il est demandé à ce que la puissance de la chaudière bois soit optimisée afin d'obtenir un taux de couverture important (idéalement 91 % ou plus) tout en limitant le nombre d'arrêt par la régulation pour cause de besoins inférieurs au minimum technique de la chaudière. Il est donc primordial de ne pas surdimensionner la chaudière bois.

Le système d'appoint/secours devra être déterminé par le maître d'œuvre (notons la présence de la cuve de gaz propane de la salle polyvalente à proximité de la zone d'implantation envisagée).

L'installation devra également comprendre à minima :

- Un système de traitement d'eau (adoucisseur, etc.) sur le circuit d'alimentation en eau froide,
- Un pot à boue,
- Un système de régulation sur sonde de température extérieure pilotant la chaudière bois et privilégiant son utilisation pour maximiser la mixité biomasse,
- Un système de pilotage et de suivi de l'ensemble de l'installation (des chaufferies bois et des sous-stations) depuis l'armoire électrique en chaufferie et accessible via une interface WEB grâce à un protocole de communication ouvert,
- Les thermomètres et manomètres nécessaires à la bonne conduite de l'installation,
- Des compteurs d'énergies en nombre suffisant pour déterminer la production en sortie de la chaudière bois, du système d'appoint/secours et les consommations des différentes sous-stations.

Les conduites de chauffage et les équipements qui peuvent l'être seront calorifugés afin de limiter au maximum les déperditions de chaleur.

## Déroulement des travaux

Le déroulement des travaux sera défini avec les entreprises travaux lors des réunions de lancement.

Une coordination particulière sera effectuée entre les deux maîtrises d'ouvrage.

L'objectif sera de garantir le moins de dérangement possible pour les usagers, d'empiéter le moins possible sur l'emprise des sites et leurs accès.

Dans le cas où les travaux sur le chauffage se dérouleront durant la saison de chauffe (du 1<sup>er</sup> octobre au 20 mai), il conviendra de programmer les travaux afin de couper le chauffage des bâtiments pendant le délai le plus court possible.

## Budget des travaux

Le budget des travaux est d'environ 404 300 € HT (hors frais d'études).

**5ème Tranche : RACCORDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE  
PROGRAMME 2022**

Nombre de dossiers : **19**

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
CAGNY	CAGNY	18/02/2021	Alimentation des tranches 4 et 5 du lotissement "Le Domaine de la Boissière - AMENEE RESEAU HTA	Pose de 2x210 ml de réseau HTA et d'un poste de transformation type PAC 4UF 400 kVA	420	59 529 €	0 €
COLOMBY_ANGUERNY	ANGUERNY	11/01/2022	Construction d'un hangar de stockage agricole comprenant un atelier et un local phytosanitaire (36 kVA - Triphasé)	Pose de 73 ml de réseau BT en souterrain	73	7 789 €	6 500 €
DUCY-SAINTE-MARGUERITE	DUCY-SAINTE-MARGUERITE	23/02/2022	Raccordement électrique d'un bâtiment existant	Pose, depuis un poteau existant, 60 ml de réseau BT souterrain	60	6 749 €	0 €
ÉMIEVILLE	ÉMIEVILLE	08/07/2020	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 9 lots	Pose de 115 ml en domaine privé	115	15 688 €	0 €
FRENOUVILLE	FRENOUVILLE	16/03/2022	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé	Extension BT de 39 ml	39	5 069 €	0 €
GONNEVILLE-EN-AUGE	GONNEVILLE-EN-AUGE	20/08/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement de 14 lots □	Renforcement : Pose en souterrain de 100 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> +70 <sup>2</sup> et dépose de 100 ml de réseau aérien.	20	3 155 €	20 948 €
GRANGUES	GRANGUES	06/12/2021	Alimentation en énergie électrique d'un lotissement privé de 11 lots	<u>EXTENSION AMENEE BT</u> : Pose de 40 ml de réseau BT souterrain <u>RENFORCEMENT</u> : Dépose d'un H61 et pose d'un PSSA, de 45 ml de réseau HTA souterrain en 3x95 <sup>2</sup> et de 45 ml de réseau BT souterrain. Dépose de 45 ml de réseau HTA aérien et 45 ml de réseau BT aérien	40	3 309 €	33 138 €
GRANGUES	GRANGUES	06/12/2021	Desserte intérieure d'un lotissement de 11 lots	Pose de 135 ml de réseau BT souterrain	135	12 974 €	0 €
GRIMBOSQ	GRIMBOSQ	23/11/2020	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation	Extension BT de 57 ml	57	6 503 €	0 €
HERMIVAL-LES-VAUX	HERMIVAL-LES-VAUX	14/02/2022	Alimentation en énergie électrique de bornes IRVE, 250 kVA	<u>RENFORCEMENT HTA ET BT</u> : Remplacement d'un PSSA 250 kVA par un PAC 4UF 630 kVA + dépose 580ml réseau aérien <u>EXTENSION</u> : Pose de 20 ml de réseau BT souterrain	20	3 968 €	61 164 €
HOTOT-EN-AUGE	HOTOT-EN-AUGE	27/10/2020	Alimentation en énergie électrique de 3 maisons d'habitations	Pose de 289 ml de réseau BT	289	27 815 €	0 €
LAIZE-CLINCHAMPS	CLINCHAMPS-SUR-ORNE	18/03/2022	Alimentation en énergie électrique d'un ensemble immobilier transformé en 8 lots à usage d'habitation	Pose de 70 ml de réseau BT souterrain	70	13 491 €	0 €
MÉRY-BISSIÈRES-EN-AUGE	BISSIERES	01/03/2022	Alimentation en énergie électrique d'un gîte existant	Extension BT de 125 ml	125	9 018 €	0 €
MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	GRANDCHAMP-LE-CHATEAU	14/12/2021	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation	Posde de 243 ml de réseau BT	243	21 389 €	0 €
SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	SAINT-BENOIT-D'HEBERTOT	19/11/2021	Alimentation en énergie électrique d'un distributeur de pain	Posde de 80 ml de réseau BT	80	8 410 €	0 €
SAINT-LAMBERT	SAINT-LAMBERT	14/02/2022	Alimentation en énergie électrique d'une nouvelle maison d'habitation	Pose de 97 ml de réseau BT	97	9 709 €	0 €
SANNERVILLE	SANNERVILLE	03/01/2022	Viabilisation de 2 parcelles	Pose de 50 ml de réseau BT	50	7 187 €	0 €
SOLIERS	SOLIERS	23/02/2022	Alimentation en énergie électrique d'une borne	Pose de 135 ml de réseau BT	135	12 749 €	0 €
SOMMERVIEU	SOMMERVIEU	09/03/2021	Alimentation en énergie électrique de deux futurs lotissements privés "Les Rochambelles" (38 logements)	<u>RENFORCEMENT</u> : Pose de 90ml de réseau électrique HTA aérien et 10 ml en souterrain. Création d'un PUC I+P 400kVA. Dépose de 220ml de réseau électrique HTA aérien et d'un H61 50kVA. <u>EXTENSION</u> : Pose de 2X50 ml + 10ml de réseaux BT	20 €	4 324 €	57 717 €
					<b>2 088</b>	<b>238 824 €</b>	<b>179 468 €</b>
<b>PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :</b>					<b>114,38 €</b>	<b>418 292 €</b>	

## 5ème Tranche : TRANCHE PROVISOIRE CONDITIONNEE AUX ACCORDS DES PETITIONNAIRES

Nombre de dossier avec accord imminent pressenti (provisoire) :

10

COMMUNE	LOCALISATION	DATE DE LA DEMANDE	PROJET	SOLUTION TECHNIQUE	LONGUEUR EXTENSION RESEAU EN ML	EXTENSION en € HT	RENFORCEMENT en € HT
CAMPIGNY	CAMPIGNY	20/08/2021	Alimentation et desserte intérieure en énergie électrique d'un futur lotissement privé "Les Ormes"	<b>RENFORCEMENT</b> : pose de 60 ml réseau HTA et de 50ml de réseau BT + remplacement H61 100 kVA par un PSSA 160 kVA <b>DESSERTE INTERIEURE</b> : pose de 280 ml de réseau BT souterrain	280	20 300 €	28 672 €
CASTINE-EN-PLAINE	HUBERT-FOLIE	16/03/2022	Alimentation en énergie électrique d'un bâtiment à usage commercial et artisanal pour 1 bureau et deux boxes de stockage	Pose de 75 ml de réseau BT souterrain	75	7 949 €	0 €
ELLON	ELLON	13/10/2021	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "Le Clos des Pommiers" (13 lots)	<b>RENFORCEMENT</b> : Remplacement, dans poste de transformation existant, du transformateur 160kVA par un 250kVA.□ <b>EXTENSION</b> : Pose de 18 ml de réseau électrique BT	18	4 032 €	10 707 €
ESQUAY-NOTRE-DAME	ESQUAY-NOTRE-DAME	26/04/2021	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "Le Duc Guillaume" (60 lots et 3 macro lots pour 18 logements individuels groupés)	Pose de 750 ml de réseaux électriques HTA souterrain.□	750	85 018 €	0 €
GRAYE-SUR-MER	GRAYE-SUR-MER	16/03/2021	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "LE MARTRAIT - Tranche I"	Pose de 310 ml de réseau électrique HTA souterrain et création d'un PAC 4UF 400kVA.	310	47 941 €	0 €
LE CASTELET	GARCELLES-SECQUEVILLE	25/08/2021	Alimentation en énergie électrique de l'Espace Enfance et Sport composé d'un vestiaire sportif , d'un groupe scolaire , d'une crèche et de futures bornes de recharges	<b>EXTENSION BT</b> : Pose de 333 ml de réseau BT souterrain <b>RENFORCEMENT HTA-BT</b> : Pose d'un PAC 4UF 400 kVA,	333	21 272 €	37 852 €
MAISONS	MAISONS	28/10/2021	Alimentation en énergie électrique d'un futur lotissement privé "Le Clos du Carel" - 18 lots	<b>RENFORCEMENT</b> : mutation transformateur 100kVA par un 250kVA non TPC.□ <b>EXTENSION</b> : Pose de 40 ml de réseau électrique BT souterrain	40	5 990 €	7 665 €
MALTOT	MALTOT	19/02/2019	Alimentation d'un lotissement privé nommé "LA PIECE DE LA PISTE-Tranche II" (25 lots)	Pose de 80ml de réseau électrique BT souterrain	80	9 160 €	0 €
SAINT-PAIR	SAINT-PAIR	24/09/2021	Alimentation en énergie électrique d'une antenne de télécommunication mobile BOUYGUES TELECOM	Pose de 95 ml de réseau BT souterrain	95	9 549 €	0 €
VIRE NORMANDIE	COULONCES	16/03/2022	Alimentation en énergie électrique de l'extension d'une exploitation agricole existante nécessitant une augmentation de puissance	Pose de 645ml de réseau électrique HTA souterrain et création PSSA 160kVA.□ Pose de 80ml de réseau BT souterrain	725	95 132 €	0 €
					<b>2 706</b>	<b>306 343 €</b>	<b>84 895 €</b>
<b>PRIX (en € HT) DE L'EXTENSION AU ML :</b>					<b>113,21 €</b>	<b>391 239 €</b>	

**2ème Tranche : SECURISATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE  
PROGRAMME 2022**
**Nombre de dossiers :**
**18**

COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	ORIGINE	SOLUTION	USAGERS CONCERNES PAR LES TRAVAUX	LINEAIRE FILS NUS	ESTIMATIONS en € HT	ZQP	ZONE DE VENT
BONNEVILLE-LA-LOUVET	BONNEVILLE-LA-LOUVET	BT BUTTES HINOUT 085-09	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 90 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 90 ml de réseau aérien.	1	90	6 159	A	N
COMBRAY	COMBRAY	BT COURRIÈRE 171-02	ENEDIS	Pose en aérien de 290 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 280 ml de réseau aérien.	1	280	13 453		N
COQUAINVILLIERS	COQUAINVILLIERS	BT COUR QUETTIER 177-11	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 230 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 298 ml de réseau aérien.	6	263	20 776	A	N
LE DETROIT	LE DETROIT	BT LE VAL AU BOENE 427-05	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 590 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 590 ml de réseau aérien.	2	590	27 588	C	N
LE MESNIL-SUR-BLANGY	LE MESNIL-SUR-BLANGY	BT MONT BROULT 426-11	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 410 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 386 ml de réseau aérien.	1	118	37 879	A	N
LES MONTS D'AUNAY	CAMPANDRE-VALCONGRAIN	BT BOURG 128-04	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 50 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 50 ml de réseau aérien.	2	50	4 005		N
MANERBE	MANERBE	BT LIEU AUBIN 398-22	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 240 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 175 ml de réseau aérien.	1	91	22 136	A	N
MANERBE	MANERBE	BT CARF BENARD 398-03	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 255 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 251 ml de réseau aérien.	1	203	23 470	A	N
MAROLLES	MAROLLES	BT FERME HERMANVILLE 403-13	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 189 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 189 ml de réseau aérien.	2	189	10 201		N
PONT-D'OUILLY	PONT-D'OUILLY	BT GOUTTES 764-13	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 477 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 477 ml de réseau aérien.	1	477	22 525	C	N
QUETTEVILLE	QUETTEVILLE	MA CAMPAGNE 528-23	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 120 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 270 ml de réseau aérien.	3	90	19 200	A	N
SAINT-HYMER	SAINT-HYMER	BT FRICHES 593-07	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 300 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Pose en aérien de 50 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 205 ml de réseau aérien.	2	205	31 337	A	N

COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	ORIGINE	SOLUTION	USAGERS CONCERNES PAR LES TRAVAUX	LINEAIRE FILS NUS	ESTIMATIONS en € HT	ZQP	ZONE DE VENT
SAINT-PIERRE-AZIF	SAINT-PIERRE-AZIF	BT JARDINS 645-11	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 520 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 500 ml de réseau aérien.	4	500	42 446		O
SAINT-PIERRE-AZIF	SAINT-PIERRE-AZIF	BT CAROUGE 645-16	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 210 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 158 ml de réseau aérien.	4	116	27 474		O
SAINT-PIERRE-EN-AUGE	L'LOUDON	BT SAINT MARTIN 2	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 110 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 95 ml de réseau aérien.	1	95	12 462	B	N
SURVILLE	SURVILLE	BT LES HAIES 682-17	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 280 ml de câble basse tension 3x150 <sup>2</sup> + 70 <sup>2</sup> . Dépose de 152 ml de réseau aérien.	2	152	24 905	A	N
VAUVILLE	VAUVILLE	BT MANOIR GONOVILLE 645-13	SDEC BOUAEC	Pose en souterrain de 120 ml de câble basse tension 3x95 <sup>2</sup> + 50 <sup>2</sup> . Dépose de 77 ml de réseau aérien.	1	77	17 431		O
VICQUES	VICQUES	BT BG VICQUES 742-00	SDEC BOUAEC	Pose en aérien de 148 ml de câble basse tension 3x70 <sup>2</sup> + 54,6 <sup>2</sup> . Dépose de 148 ml de réseau aérien.	6	148	10 350		N
				<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>41</b>	<b>3 734</b>	<b>373 794</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

SOIT

100,11 €

HT/ ML

	filis nus	Dt ZQP
<b>Budget prévisionnel 2022 en € HT</b>	1 200 000	330 000
<b>Total des tranches programmées 2022 en € HT</b>	1 182 360	694 203
<b>%</b>	<b>99%</b>	<b>210%</b>

# CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VISANT LE TRAITEMENT DES TRANSFORMATEURS HTA/BT DEPOSES

## ENTRE



**Le SDEC ENERGIE - Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados**, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, dont le siège est situé Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 75046 - 14077 CAEN Cedex 5, représenté par sa Présidente, Mme. Catherine GOURNEY LECONTE, dûment autorisée par délibération du Bureau syndical en date du .....

ci-après désigné « **le SDEC ENERGIE** ».

## ET



**Le SDEM 50 - Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche**, dont le siège social est situé 11 Rue Dame Denise - CS 32708 à 50008 SAINT LO CEDEX, représenté par son Président, Monsieur Jean-Claude BRAUD, dûment habilité aux fins des présentes

Ci-après désigné « **SDEM 50** »

## PREAMBULE:

Le SDEC ÉNERGIE et le SDEM 50, en charge de l'organisation de la distribution publique d'électricité, ont apprécié l'opportunité de fédérer leur action en se groupant pour le traitement des transformateurs HTA/BT déposés dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Cette démarche commune vise à permettre des économies d'échelle tout à la fois par la mutualisation des procédures de passation des marchés et par la massification des commandes.

Elle s'inscrit dans la volonté réciproque d'initier certains projets à une échelle différente d'une concession départementale, les enjeux économiques incitant à la mise en œuvre de telles initiatives dans l'intérêt du service public de l'électricité.

Dans ce contexte, il est convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 – OBJET DU GROUPEMENT

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes (ci-après : « le groupement ») au titre de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique entre le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 pour le traitement des transformateurs HTA/BT déposés dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de chacun des 2 syndicats.

Chaque membre du groupement se chargera de l'exécution du marché pour ses propres besoins.

## ARTICLE 2 – ORGANISATION DU GROUPEMENT

### 2.1 Membres du groupement

Le groupement de commandes, objet de la présente convention, est constitué des deux membres cosignataires suivants :

	<p style="text-align: center;"><b>SDEC ENERGIE</b> <b>Syndicat Départemental d'Energies du Calvados</b> Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN Cedex 5</p> <p style="text-align: center;">Représenté par sa Présidente, Mme. Catherine GOURNEY LECONTE</p>
	<p style="text-align: center;"><b>SDEM 50</b> 11 Rue Dame Denise – CS 32708 à 50008 SAINT LO</p> <p style="text-align: center;">Représenté par son Président, M. Jean-Claude BRAUD</p>

### 2.2 Coordonnateur du groupement

Le SDEC ENERGIE est désigné coordonnateur du groupement par les membres du groupement.

En tant que coordonnateur du groupement, le SDEC ENERGIE est chargé de procéder, dans le respect des dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant.

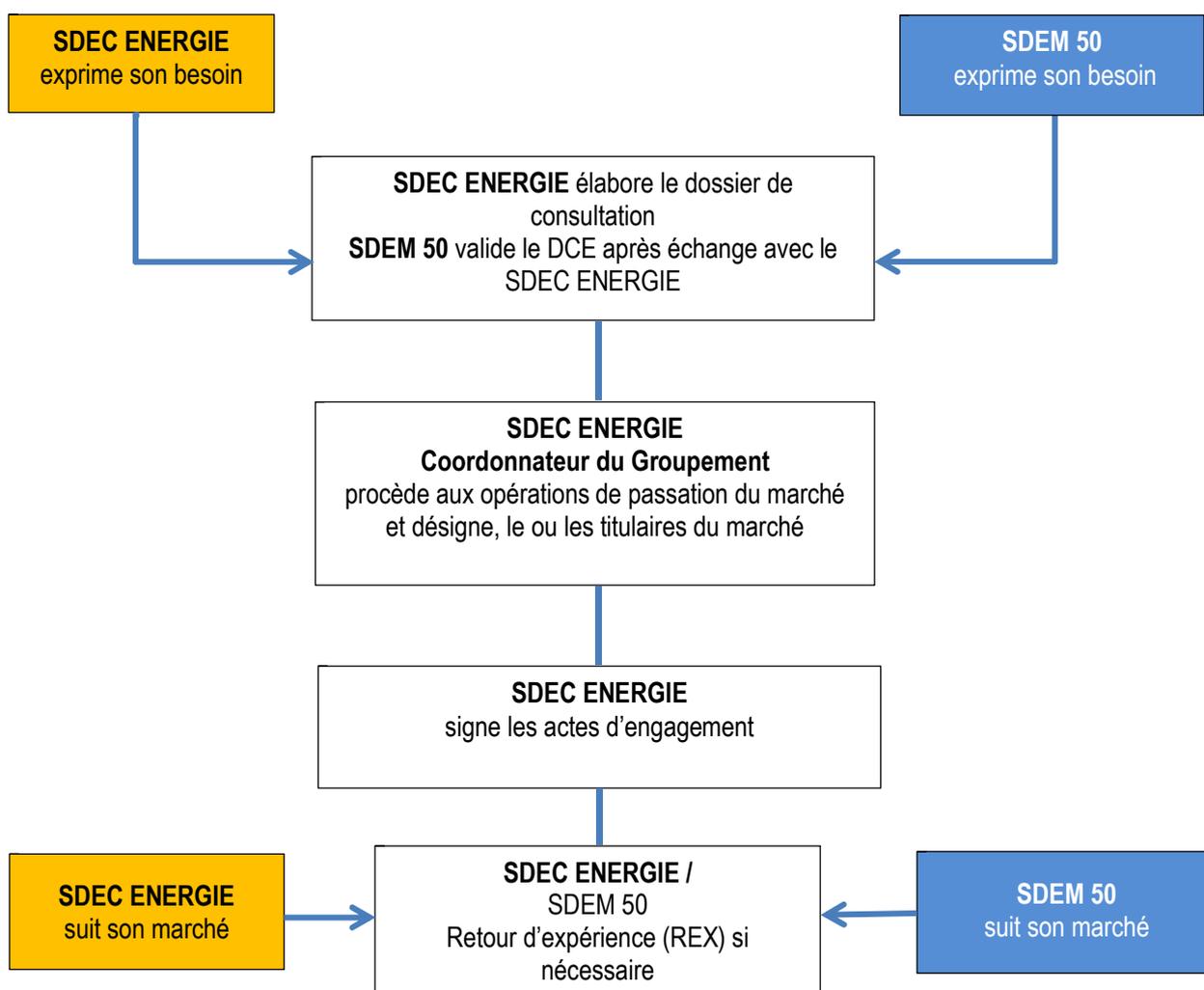
### 2.3 Obligations des membres du groupement :

Conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique, le SDEC ENERGIE et le SDEM 50 décident de confier au SDEC ENERGIE la charge de mener la procédure de passation du marché au nom et pour le compte des deux membres du groupement.

Le SDEM 50 conservera un droit de regard sur la procédure de passation.

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le choix du titulaire du marché correspondant à ses besoins, tels que déterminés dans son état des besoins.

## ARTICLE 3 – MODALITES DE PASSATION DES MARCHES DE SERVICES DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES



#### ARTICLE 4 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée allant de la date de sa signature par les représentants compétents des membres du groupement jusqu'en décembre 2026, date d'achèvement du ou des marchés attachés à cette convention de groupement de traitement, reconductions comprises.

Chaque membre du groupement peut mettre un terme au groupement, en informant l'autre membre du groupement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le retrait d'un membre ne pouvant entraîner de bouleversement de l'économie générale du marché en cours, le respect d'un préavis de 6 mois avant chaque date anniversaire du marché est exigé.

#### ARTICLE 5 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La mission de coordonnateur est exclusive de toute rémunération.

#### ARTICLE 6 – CONTESTATIONS

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention donnera lieu à une tentative de règlement amiable avant la saisine du tribunal compétent.

#### ARTICLE 7 – SIGNATURES

A.....

A.....

Le .....

Le .....

Pour le SDEC ENERGIE,  
La Présidente,

Pour le SDEM 50,  
Le Président,

Mme. Catherine GOURNEY  
LECONTE

M. Jean-Claude BRAUD



## EFFACEMENT DES RESEAUX

### Convention pour la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens

ENTRE :

**Le SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CALVADOS**, désigné ci-après « SDEC ÉNERGIE », faisant élection de domicile à son siège social, Esplanade Brillaud de Laujardière CS 75046 - 14077 CAEN cedex 5, représenté par sa Présidente, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, dûment autorisée par délibération du comité syndical du 13 octobre 2020

et,

**La commune de LISIEUX** représentée par son Maire, M. Sébastien LECLERC, dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du 22 octobre 2020.

#### PREAMBULE

Dans le cadre du nouveau mandat, la commune de LISIEUX souhaite mettre en valeur son environnement et sollicite le SDEC ENERGIE pour établir un programme concerté d'effacement des réseaux aériens situés sur son territoire. Un audit du réseau basse tension met en évidence un taux de fils nus important sur la commune, réseau le plus fragile face aux aléas climatiques.

#### ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention a pour objet de définir l'engagement des parties visant à la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enfouissement coordonné des réseaux aériens qui permettra de répondre au souhait émis par la commune afin d'améliorer le cadre de vie des Lexoviennes et Lexoviens.

#### ARTICLE 2 – NATURE DES TRAVAUX ET PATRIMOINE :

##### 2.1 Définition des travaux

L'effacement des réseaux consiste à la mise en souterrain des réseaux électriques, éclairage public ainsi que des réseaux de communications électroniques, ces 2 derniers réseaux étant généralement ancrés sur les supports de la concession électricité.

Le SDEC ENERGIE est maître d'ouvrage et maître d'œuvre des opérations d'enfouissement de l'ensemble des réseaux. En effet, la compétence électricité a été transférée par la commune au SDEC ENERGIE.

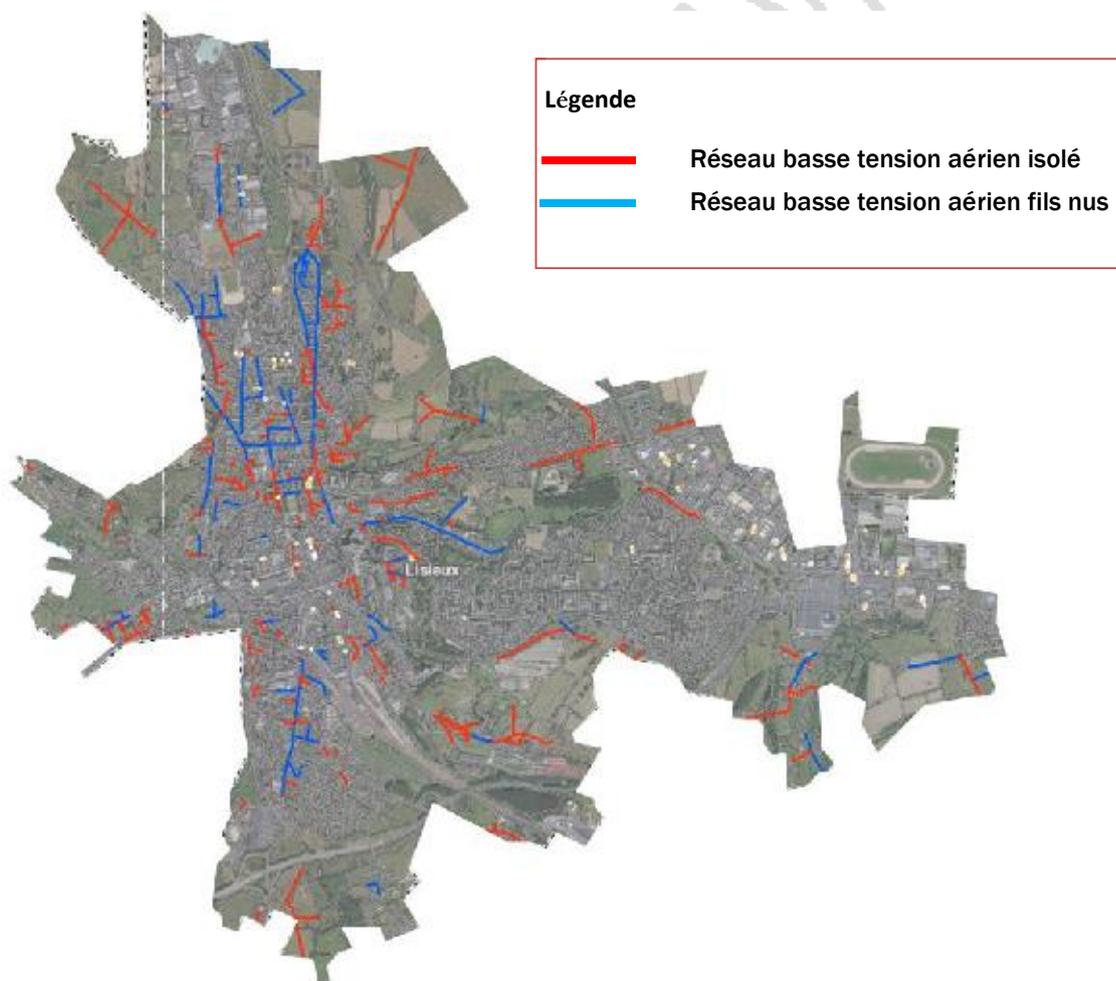
Dans le cadre d'une opération d'effacement de réseaux, la commune de LISIEUX peut transférer temporairement (DTMO) sa compétence « éclairage public »

L'action du SDEC ENERGIE sur le réseau de communications électroniques se justifie au travers d'une convention signée avec l'opérateur Orange basée sur l'article L.2224-35 du CGCT et des dispositions de la « convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau fibre optique sur supports de lignes aériennes sur le territoire du Calvados » également signée avec Orange ainsi qu'avec le Département du Calvados.

## 2.2 Audit

Un pré-diagnostic réalisé sur le réseau électrique basse tension aérien de la commune de Lisieux a permis de quantifier les linéaires du réseau basse tension selon leur nature (fils nus ou torsadé isolé) et leur situation géographique:

### LISIEUX – ETAT DU RESEAU BASSE TENSION AERIEN



Ce diagnostic met en évidence la présence de :

- 6,8 km de réseau souterrain
- 5,9 km de réseau aérien isolé
- 12,6 km de réseau aérien en fils nus



Soit un linéaire global de réseau électrique et des réseaux éclairage public et communications électroniques associés estimé à 18,5 km.

Au regard du mode de perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité, celle-ci est classée en catégorie A.

### ARTICLE 3 – PERIMETRE DU PROJET :

Au vu de l'importance des travaux à réaliser, et d'une réflexion concertée entre la commune et le SDEC ENERGIE, un programme prévisionnel autour de 11 projets prioritaires sur les 5 ans à venir est envisagé pour 5,9 km de voirie avec notamment 3,7 km de fils nus et d'un montant financier de l'investissement de l'ordre de 3,2 M€ TTC pour une participation de la commune de 2,2 M€, la commune de Lisieux relevant du régime urbain de l'électrification.

Les 11 projets prioritaires sont les suivants :

N° de dossier	Désignation du projet	Longueur de voirie en mètre	Longueur fils nus en mètre	Estimation financière APS Montant TTC	Participation ville estimée suivant les aides connues pour 2022*	Année de programmation souhaitée
20AME0107	Impasse Sohier des Loges	260	250	127 500 €	80 472 €	2022
20AME0108	Rue de Trouville	235	180	160 800 €	97 686 €	2022
19AME0109	Rue Paul Cornu	845	290	425 280 €	319 283 €	2023 selon agglo
18AME0172	Boulevard Duchesne Fournet	185	180	87 071 €	61 524 €	4 dossiers à traiter en 2023 / 2024 coordination et planification avec Enedis à organiser
18AME0180	Boulevard Herbert Fournet Tranche 1	695	465	465 595 €	332 324 €	
20AME0105	Boulevard Herbert Fournet et rue Caumont Tranche 2	865	570	557 108 €	382 444 €	
20AME0106	Boulevard Herbert Fournet et Rre du vieux sergent Tranche 3	815	250	434 052 €	325 681 €	
21AME0150	Rue Lecouturier	160	85	88 620 €	51 610 €	2025
21AME0151	Allée Dubois	75	0	36 660 €	26 915 €	2025
22AME0029	Rue du Général Leclerc	770	555	410 340 €	270 696 €	2025
22AME0053	Rue de Paris	995	840	423 156 €	285 237 €	2026
<b>Total projets</b>		5 900	3 665	3 216 182 €	2 233 872 €	

\* La contribution communale est calculée suivant les aides financières votées annuellement par le comité syndical. Dans le cas des effacements de réseaux, le taux d'aide est celui de l'année de programmation du dossier.



#### **ARTICLE 4 – ENGAGEMENT RECIPROQUE DES PARTIES :**

De manière générale et pour rappel, les parties souhaitent :

- améliorer la qualité de l'énergie électrique distribuée, sur le territoire de la commune, notamment en sécurisant le réseau basse tension,
- améliorer le cadre de vie dans la commune,
- planifier un programme pluriannuel d'enfouissement des réseaux.

Pour concourir à ces objectifs, les parties conviennent des engagements suivants, sur la durée de la convention :

##### **5.1 Engagement du syndicat**

Le syndicat s'engage, sous réserve de sa capacité budgétaire délibérée annuellement par son comité syndical, à :

- assurer dans la programmation annuelle la réalisation d'effacements coordonnés des réseaux aériens sur la commune de Lisieux, à raison de deux projets en moyenne par an, sous réserve de l'accord préalable de la commune, sur la base du coût définitif des projets – APD ;
- à réserver les financements nécessaires à leur réalisation.

##### **5.2 Engagement de la commune**

La commune s'engage pour sa part :

- de façon ferme pour les dossiers portant n° 20AME0107, 20AME0108, qui seront réalisés à partir de 2022 ;
- à valider pour les années suivantes, au plus tard le 30 juillet de l'année n, la tranche de travaux envisagée pour l'année n+1 sur la base des projets décrits à l'article 3 de cette convention ;
- à verser sa participation financière à l'issue de chacune des tranches annuelles de travaux.

Au cas où l'une des tranches de travaux décrites à l'article 3 de la Convention ne pourrait pas être envisagée selon la programmation prévue, compte tenu d'autres contraintes (travaux à venir sur certains autres réseaux ou sur certaines voiries, etc.), la Commune de Lisieux pourrait proposer au SDEC ENERGIE la programmation d'un autre projet issu de la liste de l'article 3.

De même, si une opportunité de réaliser un effacement non ciblé à l'article 3 se présentait (coordination, etc.), le SDEC ENERGIE établirait alors rapidement l'estimation financière APS correspondante afin d'intégrer, éventuellement, ce dossier au programme pluriannuel réévalué. Cette dernière situation doit toutefois rester exceptionnelle afin de ne pas remettre en cause de façon importante le programme visé à l'article 3.



Au cas où les taux d'aides financières votées par le Comité Syndical viendraient à varier sensiblement, la Commune de Lisieux serait libre de renoncer à la poursuite du programme dans le cadre où les définitives (APD) ne seraient pas lancées.

#### **ARTICLE 6 – FORMALITES :**

La présente convention est dispensée de droit de timbre et des formalités d'enregistrement.

Les parties aux présentes ont signé cette convention en 2 exemplaires originaux.

#### **ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION :**

La présente convention prend effet à compter du **XX XX.2022** pour une durée de 5 ans et concerne donc les années de programmation de travaux 2022 à 2026.

Avant l'échéance de cette convention, les parties examineront les conditions de renouvellement de cette convention.

En cas de demande de rupture anticipée de la convention par la commune de LISIEUX ou par le SDEC ENERGIE (délai de prévenance de 3 mois), les deux collectivités organiseront une réunion préalable pour une sortie amiable de la convention.

Cette demande ne pourra être effective qu'au terme d'une des années de tranche de travaux, toute année commencée devant être réalisée tant en terme de travaux que pour son volet financier (participation communale).

Fait à CAEN, le ,

Pour le SDEC ENERGIE  
La Présidente,

Pour la commune,  
Le Maire

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE

M. Sébastien LECLERC



## COMMISSION ECLAIRAGE PUBLIC - SIGNALISATION LUMINEUSE DU 20 MAI 2022

PROGRAMME 2022 : TRANCHE 3  
Affaires inférieures à 40 k€ HT

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	MEZIDON-CANON	REPLACEMENT DU FOYER 09-052 VETUSTE	213 €
	VALDALLIERE	MONTCHAMP	RENOUVELLEMENT VERRINE 04-03 CASSEE	225 €
	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	MEULLES	AJOUT D'UNE PRISE GUIRLANDE	314 €
	VALORBIQUET	LA CHAPELLE-YVON	REPLACEMENT DU FOYER 01-007 HORS SERVICE	365 €
	TOUQUES	TOUQUES	RENOUVELLEMENT DE LA LANterne 04-026 ACCIDENTE	404 €
	TILLY-SUR-SEULLES	TILLY-SUR-SEULLES	RENOUVELLEMENT DU FOYER 10-020 HORS SERVICE	405 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-040 HORS SERVICE	419 €
	THUE ET MUE	CHEUX	REPLACEMENT DU FOYER 02-011 VETUSTE	439 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	RENOUVELLEMENT DU KOYER 13-040 HORS SERVICE	452 €
	ESTREES-LA-CAMPAGNE	ESTREES-LA-CAMPAGNE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-005 VETUSTE	458 €
	LION-SUR-MER	LION-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU FOYER 07-017 HORS SERVICE	464 €
	MALHERBE-SUR-AJON	BANNEVILLE-SUR-AJON	RENOUVELLEMENT DU FOYER 02-008 HORS SERVICE	466 €
	FONTENAY-LE-PESNEL	FONTENAY-LE-PESNEL	RENOUVELLEMENT DU MAT 05-032 HORS SERVICE	510 €
	GRENTHEVILLE	GRENTHEVILLE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 03-004 HORS SERVICE	523 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	MOULT	Remplacement du lampadaire 15-018 Accidenté	587 €
	LE CASTELET	SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL	REPLACEMENT DU FOYER 01-042 HORS SERVICE	617 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	DOUVRES-LA-DELIVRANDE	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 29-004 HORS SERVICE	659 €
	BRETTEVILLE-SUR-ODON	BRETTEVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-008 HORS SERVICE	679 €
	VAUX-SUR-AURE	VAUX-SUR-AURE	POSE DE PRISE GUIRLANDE SUR MAT 02-016 au 02-019	704 €
	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	RENOUVELLEMENT DU MAT 02-094 ACCIDENTE	708 €
	CASTINE-EN-PLAINE	TILLY-LA-CAMPAGNE	REPLACEMENT DU FOYER 01-047 HORS SERVICE	712 €
	LE MOLAY-LITTRY	LE MOLAY-LITTRY	RENOUVELLEMENT DU FOYER 17-005 HORS SERVICE	726 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	MOULT	REPLACEMENT DU FOYER 05-007 HORS SERVICE	733 €
	GRAINVILLE-SUR-ODON	GRAINVILLE-SUR-ODON	REPLACEMENT DES PROJECTEURS 03-023 ET 03-025 HORS SERVICE	744 €
	LUC-SUR-MER	LUC-SUR-MER	DEPOSE DU FOYER 02-052 SUITE DEMOLITION	786 €
	FONTENAY-LE-PESNEL	FONTENAY-LE-PESNEL	RENOUVELLEMENT DU FOYER 09-001 HORS SERVICE	821 €
	VER-SUR-MER	VER-SUR-MER	Pose et dépose de 10 kakémonos 2022 pour l'anniversaire du débarquement	847 €
	MATHIEU	MATHIEU	RENOUVELLEMENT DU PROJECTEUR 98-002 HORS SERVICE	892 €
	ABLON	ABLON	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-024 HORS SERVICE	947 €
	CORMELLES-LE-ROYAL	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DU MASSIF 35-023 HORS SERVICE	949 €
	SAINT-ÉTIENNE-LA-THILLAYE	SAINT-ÉTIENNE-LA-THILLAYE	RENOUVELLEMENT DE LA LANterne 01-006	957 €
	GIBERVILLE	GIBERVILLE	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 13-040 ET 11-008 HORS SERVICE	961 €
	BLANGY-LE-CHATEAU	BLANGY-LE-CHATEAU	RENOUVELLEMENT DU FOYER 05-019 HORS SERVICE	963 €
	TOUQUES	TOUQUES	RENOUVELLEMENT DU MAT 13-038 ACCIDENTE	966 €
	VIRE-NORMANDIE	VAUDRY	RENOUVELLEMENT MAT 04-23 CONSTATE PENCHE NON DANGEREUX	998 €
	VILLERVILLE	VILLERVILLE	RENOUVELLEMENT DE LA LANterne 09-039 HORS SERVICE	1 010 €
	AUBIGNY	AUBIGNY	RENOUVELLEMENT DE LA LANterne 02-014 HORS SERVICE	1 031 €
	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	LIVAROT	REPLACEMENT DU FOYER 07-017 HORS SERVICE	1 065 €
	BENY-SUR-MER	BENY-SUR-MER	Pose et dépose de 13 kakémonos en 2022 pour l'anniversaire du débarquement	1 101 €
	VIERVILLE-SUR-MER	VIERVILLE-SUR-MER	Pose et dépose des kakémonos 2022 pour l'anniversaire du débarquement	1 101 €
	CORMELLES-LE-ROYAL	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DU MASSIF ET DE LA PROTECTION MECANIQUE 31-059 ACCIDENTE	1 141 €
	VARAVILLE	VARAVILLE	RENOUVELLEMENT DU FOYER 19-002	1 141 €
	ISIGNY-SUR-MER	NEUILLY-LA-FORET	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-013 HORS SERVICE	1 183 €
	BIEVILLE-BEUVILLE	BIEVILLE-BEUVILLE	RENOUVELLEMENT DE LA BORNE 22-076 ACCIDENTE	1 229 €
	GRENTHEVILLE	GRENTHEVILLE	DEPLACEMENT ET RENOUVELLEMENT DU MAT 14-009 ACCIDENTE	1 243 €
	TOURGEVILLE	TOURGEVILLE	DEPLACEMENT DU LAMPADAIRE 02.007	1 267 €
	BOURGUEBUS	BOURGUEBUS	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 02-007 ET 11-008 HORS SERVICE	1 268 €
	ÉPRON	ÉPRON	REPLACEMENT DES PROJECTEURS SOL 02-023 ET 99-011 HORS SERVICE	1 303 €
	TRACY-SUR-MER	TRACY-SUR-MER	Pose et dépose des kakémonos 2022 pour l'anniversaire du débarquement	1 353 €
	DIALAN SUR CHAÎNE	JURQUES	EXTENSION DE 7 PRISES GUIRLANDES - ARMOIRE 01	1 362 €
	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	FONTAINE-ÉTOUPEFOUR	Éclairage permanent de certains foyers armoire 10	1 368 €
	AUDRIEU	AUDRIEU	RENOUVELLEMENT DU POTEAU BOIS ET DU FOYER 06-010 ACCIDENTE	1 537 €
	SURVILLE	SURVILLE	POSE 6 PRISES GUIRLANDE	1 605 €
	GRAINVILLE-SUR-ODON	GRAINVILLE-SUR-ODON	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 09-031-032-033-035-036-042 VETUSTE	1 627 €
	ÉPRON	ÉPRON	RENOUVELLEMENT PCB - 03-050 + 03-051 + 06-012 IDYLLE ZEDLED + 04-022 MURENA MLF + 09-021	1 692 €
	VALAMBRAY	BILLY	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 02-035 ACCIDENTE	1 928 €
	ISIGNY-SUR-MER	ISIGNY-SUR-MER	Pose et dépose des kakémonos 2022 pour l'anniversaire du débarquement	2 033 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 07-007, 12-006 et 17-015 HORS SERVICE	2 108 €
	BERNIERES-SUR-MER	BERNIERES-SUR-MER	Pose et dépose de 27 kakémonos 2022 pour l'anniversaire du débarquement	2 287 €
	LION-SUR-MER	LION-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 07-048 HORS SERVICE	2 295 €
	DIVES-SUR-MER	DIVES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 12-040 ACCIDENTE HORS-SERVICE	2 360 €
	VILLERS-CANIVET	VILLERS-CANIVET	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 04-001 ACCIDENTE	2 448 €
	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	LE MESNIL-DURAND	RENOUVELLEMENT DU FOYER 01-009 - PROJECTEURS 01-018 ET 01-021	2 527 €
	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	Pose et dépose de 30 kakémonos 2022 pour l'anniversaire du débarquement	2 536 €
	CORMELLES-LE-ROYAL	CORMELLES-LE-ROYAL	RENOUVELLEMENT DU CANDELABRE 36-024 ACCIDENTE	2 774 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DES FOYERS 17-011/012/013/014 VETUSTES	2 806 €
	MUTRECY	MUTRECY	Extension éclairage public	2 918 €
	LOUVIGNY	LOUVIGNY	Remplacement Foyers 14-014-015-019 HS Vence 638 32LEDS cuivre vieilli + crosse ARCADIA 78	2 958 €

Extension  
Renouvellement

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
	RYES	RYES	EXTENSION DE 17 PRISES GUIRLANDES	2 993 €
	COURSEULLES-SUR-MER	COURSEULLES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT DU LAMPADAIRE 02-009 ET DES FOYERS 14-098/ 02-011 HORS SERVICE	3 713 €
	VIGNATS	VIGNATS	RENOUVELLEMENT DES FOYERS LES PLUS ANCIENS TRANCHE 1/4	3 864 €
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	CROISSANVILLE	REPLACEMENT DES FOYERS 03-004/03-006/03-011/03-014/03-015/03-016 ET 03-017	4 569 €
	SAINT-ARNOULT	SAINT-ARNOULT	EXTENSION ECLAIRAGE PARKING SOSPIRO	4 675 €
	TOURGEVILLE	TOURGEVILLE	MISE EN PLACE DE RADARS PEDAGOGIQUE SUR LE LAMPADAIRE 01.031 ET 01.004	5 189 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	CHICHEBOVILLE	Déplacement lampadaires suite aménagement giratoire	6 171 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	MOULT	REPLACEMENT DE 4 PROJECTEURS ET DU LAMPADAIRE 16-022 HORS SERVICE	7 041 €
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	LE MESNIL-MAUGER	REPLACEMENT DE 3 CANDELABRES VETUSTES ET DE 2 FOYERS HORS SERVICE	7 167 €
	MONCEAUX-EN-BESSIN	MONCEAUX-EN-BESSIN	EXTENSION ECLAIRAGE SUITE EFFACEMENT DES RESEAUX	9 063 €
	ESTREES-LA-CAMPAGNE	ESTREES-LA-CAMPAGNE	ECLAIRAGE DU NOUVEAU PARKING	10 107 €
	TOUQUES	TOUQUES	RENOUVELLEMENT DES PROJECTEURS DES ARMOIRES 02 ET 04	12 807 €
	CAMBES-EN-PLAINE	CAMBES-EN-PLAINE	Extension entre armoire 08 et entree nouveau lotissement ST MARTIN	14 073 €
	USSY	USSY	Extension éclairage Rue du 17 août 1944	18 654 €
	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	SAINT-ANDRE-D'HEBERTOT	MISE EN VALEUR DE L'EGLISE	25 052 €
	VALDALLIERE	VASSY	Extension éclairage public liaison sente pietonne	35 738 €
	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	LA GRAVERIE	EXTENSION ECLAIRAGE TERRAIN D'ENTRAINEMENT NON HOMOLOGABLE	41 972 €
<b>Efficacité énergétique</b>	LION-SUR-MER	LION-SUR-MER	Renouvellement de lampadaires efficacité énergétique - tranche 2022	6 298 €
	COLLEVILLE-MONTGOMERY	COLLEVILLE-MONTGOMERY	Renouvellement de lampadaires efficacité énergétique - tranche 2022	23 524 €
<b>Renouvellement plus de 30 ans (R30)</b>	LION-SUR-MER	LION-SUR-MER	Renouvellement de luminaires R30 - tranche 2022	16 453 €
<b>Signalisation lumineuse (SL)</b>	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	CREVECOEUR-EN-AUGE	RENOUVELLEMENT D'UN MODULE DE FEUX	624 €
	TOURGEVILLE	TOURGEVILLE	RENOUVELLEMENT D'UN MODULE SIGNAL PIETON	659 €
	TOUQUES	TOUQUES	RENOUVELLEMENT D'UN SIGNAL PIETON	667 €
	MOULT-CHICHEBOVILLE	MOULT	REPLACEMENT D'UN ENSEMBLE POTEAU - MODULE PIETON - BOITIER APPEL PIETON ACCIDENTE	1 319 €
	MÉZIDON VALLÉE D'AUGE	MEZIDON-CANON	INSTALLATION D'UNE TELECOMMANDE POUR LA NOUVELLE CASERNE	2 705 €
	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	LIVAROT	RENOUVELLEMENT DE DIVERS ELEMENTS ET APPAREILS DU CARREFOUR A FEUX	4 631 €
	BERNIERES-SUR-MER	BERNIERES-SUR-MER	RENOUVELLEMENT MATERIEL VETUSTE CARREFOUR 34	4 664 €

	Nombre de dossiers :	Montant TTC des travaux engagés
Tranche EP extension renouvellement	85	293 062 €
Efficacité énergétique	2	29 821 €
Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	16 453 €
Tranche SL : signalisation lumineuse	7	15 268 €
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>354 605 €</b>



## Convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations d'éclairage public de la commune d'Houlgate Avenant 1

Entre les soussignés :

Le **Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados**, représenté par sa Présidente, **Madame Catherine GOURNEY LECONTE**, dûment habilitée à cet effet par délibération du bureau syndical du 3 juin 2022, domicilié Esplanade Brillaud de Laujardière, ZAC de la Folie Couvrechef, Porte de l'Europe, CS 75046 - 14077 CAEN CEDEX 5,

ci-après désigné « **SDEC ENERGIE** »,

et,

La **commune d'HOULGATE**, désignée ci-après « la commune », représentée par son Maire, Monsieur Olivier COLIN, dûment autorisé par une délibération du Conseil Municipal en date du xx xxxx xxxx.

## PREAMBULE :

---

Le SDEC ÉNERGIE accompagne les collectivités membres au travers de deux programmes de travaux sur le réseau d'éclairage public, pour faire face aux enjeux énergétiques et environnementaux :

- le programme d'efficacité énergétique ;
- le programme de renouvellement des luminaires de plus de trente ans.

### LE PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE

Le 10 février 2011, le Comité Syndical a voté la mise en place d'un programme visant l'efficacité énergétique du réseau d'éclairage public et permettre ainsi aux communes de répondre aux enjeux :

- Environnementaux en luttant contre la pollution lumineuse conformément aux incitations de la loi dite grenelle 2 ;
- Energétiques en anticipant notamment l'arrêt de la fabrication en 2015 des ballons fluorescents particulièrement énergivores ;
- Economiques en maîtrisant l'augmentation de la fiscalité sur le prix du kWh ;
- Techniques en garantissant la fiabilité et la sécurité des installations.

Sur la base d'un diagnostic exhaustif des installations d'éclairage public sur la totalité du territoire de la commune, le programme prévoit la résorption des installations suivantes, le SDEC ÉNERGIE soutenant ces investissements par des aides financières majorées :

- Les réseaux électriques en fils nus ;
- Les armoires de commande vétustes, y compris les horloges astronomiques ;
- Les luminaires équipés de ballon fluorescent ;
- Les luminaires de type « Boule » source de pollution lumineuse.

Les conditions d'éligibilité pour bénéficier des aides majorées sont :

- Le remplacement par des équipements éligibles aux Certificats d'Economie d'Energie et répondant au cahier des charges du SDEC ÉNERGIE ;
- L'atteinte d'une réduction de 50% minimum de la puissance installée ;
- L'engagement de la collectivité, dans le cadre d'un programme pluriannuel, de remplacer la totalité des foyers concernés ;
- Le respect des normes notamment mécaniques et photométriques qui s'imposent au SDEC ENERGIE.

## LE PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE TRENTE ANS

Le 6 février 2020, le Comité Syndical a voté la mise en place d'un programme visant à réduire l'âge des luminaires du réseau d'éclairage public et permettre notamment :

- De stabiliser l'âge moyen de l'ensemble des luminaires gérés par le syndicat à 15 ans ;
- De lutter contre les nuisances lumineuses en renouvelant les luminaires de plus de 30 ans par des luminaires conformes à l'arrêté n° TREP1831126A du 27 décembre 2018 ;
- De maintenir, sur l'ensemble du périmètre du parc d'éclairage entretenu par le SDEC ENERGIE, un taux de panne inférieur à 4%.

Sur la base d'un devis préalable, établi à l'échelle de la commune, le SDEC ÉNERGIE apporte un soutien financier dans le respect des principes suivants :

### Installations concernées :

- Tous les foyers de plus de 30 ans.

### Conditions d'éligibilité :

- Le remplacement par des équipements éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE) et répondant au guide de l'éclairage public à l'usage des aménageurs de juin 2020 disponible sur le site internet du SDEC ENERGIE dans la rubrique « Eclairage Public » ;
- L'engagement de la collectivité, dans le cadre d'un programme pluriannuel, de remplacer la totalité des foyers concernés ;
- Le respect des normes notamment mécaniques et photométriques qui s'imposent au SDEC ENERGIE.

## OBJET DE L'AVENANT :

---

La convention pour l'efficacité énergétique et la qualité des installations d'éclairage public de la commune d'Houlgate a été réalisée et signée en 2020, sur la base du guide des contributions et aides financières de l'année 2020 adopté par le Comité Syndical du SDEC ENERGIE le 6 février 2020. Dans ce guide, il est précisé que la commune de HOULGATE était classifiée en catégorie « B1 » avec les aides et contributions qui en découlent.

La commune d'HOULGATE a changé de classification et est passée en catégorie « B2 » en 2021.

A cet effet, cet avenant a pour but de prendre en compte ce changement dans le financement des travaux par la commune.

## ARTICLE 1 – FINANCEMENT DES TRAVAUX

---

En tenant compte du passage d'HOULGATE de la catégorie B1 à la catégorie B2, le tableau des taux d'aide 2020 de l'article 4 est remplacé par le tableau suivant :

TAUX D'AIDE 2020				
COMMUNE	Catégorie de commune	Programme efficacité énergétique	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS	RENOUVELLEMENT DES LUMINAIRES VETUSTE OU HORS SERVICES
HOULGATE	B2	65%	50%	35%



La simulation financière proposée au premier alinéa de l'article 4 est remplacé par les termes suivants :

- SIMULATION FINANCIERE dans le cadre de matériels achetés via les marchés de fourniture du SDEC ENERGIE

En tenant compte des taux d'aide ci-dessus et du montant total de travaux estimé à 181 400 € HT, la participation financière de la commune d'HOULGATE est évaluée à 83 110 € et serait répartie de la manière suivante :

- TRAVAUX A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EFFICACITE ENERGETIQUE : 22 960 € HT ;
- TRAVAUX A ENTREPRENDRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOUELEMENT DES LUMINAIRES DE PLUS DE 30 ANS : 50 400 € HT ;
- TRAVAUX A ENTREPRENDRE POUR SUPPRIMER LES LUMINAIRES VETUSTES OU HORS SERVICE : 9 750 € HT.

## ARTICLE 2

---

Tous les autres articles de la convention du 22 septembre 2020 restent inchangés.

Fait à CAEN, le 10 juin 2022,

Pour le SDEC ENERGIE,  
La Présidente

Pour la commune,  
Le Maire

Madame Catherine GOURNEY LECONTE

Monsieur Olivier COLIN